

# Agence canadienne d'inspection des aliments

2016-2017

## **Rapport sur les résultats ministériels**

Approuvé par :

---

L'honorable Ginette Petitpas Taylor, C.P., députée  
Ministre de la Santé

Pour la période se terminant le 31 mars 2017

© 2016 Sa Majesté la Reine du chef du Canada  
(Agence canadienne d'inspection des aliments), tous droits réservés.  
L'utilisation sans permission est interdite.

ACIA P0932-17  
N° de catalogue : A101-12F-PDF  
ISSN 2561-0783

This publication is also available in English

## Table des matières

Message de la ministre .....	1
Aperçu de nos résultats .....	3
Raison d’être, mandat et rôle : composition et responsabilités .....	5
Raison d’être .....	5
Mandat et rôle .....	5
Contexte opérationnel et principaux risques .....	7
Contexte opérationnel .....	7
Principaux risques .....	8
Résultats : ce que nous avons accompli .....	13
Programmes .....	13
Programme de salubrité des aliments .....	13
Programme des Animaux et de prévention des zoonoses .....	23
Programme des ressources végétales .....	31
Collaboration internationale et les ententes techniques .....	36
Services internes .....	43
Analyse des tendances en matière de dépenses et de ressources humaines ...	49
Dépenses réelles .....	49
Ressources humaines réelles .....	51
Dépenses par crédit voté .....	52
Harmonisation des dépenses avec le cadre pangouvernemental .....	53
États financiers et faits saillants des états financiers .....	54
États financiers .....	54
Faits saillants des états financiers .....	54
Renseignements supplémentaires .....	55
Renseignements ministériels .....	55
Profil de l’organisation .....	55
Cadre de présentation des rapports .....	56
Renseignements connexes sur les programmes de niveau inférieur .....	57
Tableaux de renseignements supplémentaires .....	57
Dépenses fiscales fédérales .....	57
Coordonnées de l’organisation .....	58
Annexe : définitions .....	59
Notes en fin d’ouvrage .....	63



## Message de la ministre

Je vous invite à lire le Rapport sur les résultats ministériels 2016-2017 de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) et à prendre connaissance des différentes façons dont l'ACIA protège la population canadienne en assurant la salubrité de l'approvisionnement alimentaire et en protégeant les ressources végétales et animales dont il dépend.

En 2016-2017, le gouvernement et l'industrie ont poursuivi leur collaboration pour garantir **la salubrité des aliments**. Un important jalon a été franchi en janvier 2017 pour la protection et le contrôle de la salubrité des aliments au Canada, avec la publication préalable du projet de Règlement sur la salubrité des aliments au Canada dans la partie I de la Gazette du Canada. L'ACIA a consulté des milliers de Canadiens, en personne et en ligne, à l'occasion de webinaires, de séances d'information et d'autres activités, recueillant les observations de plus de 1 300 participants. L'Agence est en train d'analyser tous les commentaires reçus et la publication du règlement définitif est prévue pour le printemps 2018.

En matière de **santé des animaux**, les activités de collaboration se sont poursuivies avec la continuation de la mise en œuvre du Système canadien de surveillance de la santé animale. Composé de groupes et de personnes de partout au pays, le système assure la surveillance zoonositaire au Canada en tirant parti de la capacité des vétérinaires canadiens, des laboratoires provinciaux et universitaires et du gouvernement fédéral à détecter les maladies. En 2016-2017, l'ACIA a également proposé des changements au Règlement sur la santé des animaux par la publication préalable dans la partie I de la Gazette du Canada, dans le but d'améliorer le bien-être des animaux et d'éviter qu'ils souffrent pendant leur transport.

En 2016-2017, l'ACIA a continué de renforcer **la protection des végétaux** en modifiant l'Arrêté sur les graines de mauvaises herbes. Les modifications, publiées en mai 2016 dans la partie II de la Gazette du Canada, permettront de réduire le nombre d'espèces de mauvaises herbes introduites au Canada par les semences. En juillet 2016, les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux de l'Agriculture ont approuvé le Cadre de gestion des urgences en agriculture. Ce cadre est le fruit d'un engagement collectif à prévenir les urgences en agriculture ainsi qu'à s'y préparer, à y répondre et à rétablir la situation. En 2016-2017, des discussions ont été entamées concernant l'avenir de la protection des végétaux et de la santé des animaux au Canada, et les différents gouvernements,



L'honorable Ginette Petitpas Taylor, C.P., députée  
Ministre de la Santé

l'industrie, les universités et les intervenants ont commencé à élaborer une stratégie en la matière, laquelle constitue un résultat majeur attendu du Cadre de gestion des urgences en agriculture de 2016. Cette stratégie de renforcement de la protection des végétaux et de la santé des animaux est axée sur la collaboration, l'innovation et la prévention des risques.

Dans le domaine de **la protection des consommateurs**, l'ACIA a continué d'adopter un mode de communication « numérique par défaut ». Ainsi, la population canadienne peut facilement consulter les renseignements importants, comme les rappels d'aliments, au moment et à l'endroit qui leur convient, et l'Agence peut tirer parti d'outils modernes, comme les infographies et les vidéos, pour communiquer avec les Canadiens. Grâce aux efforts déployés pour promouvoir la version numérique d'abord, y compris le lancement d'une chaîne YouTube, l'audience de l'ACIA dans les médias sociaux a crû de 42 % en 2016-2017.

L'ACIA a également continué de soutenir **l'accès aux marchés**. La collaboration de l'Agence avec ses partenaires canadiens et étrangers génère des milliards de dollars pour l'économie canadienne et favorise l'atteinte des objectifs du Canada en matière de santé des animaux et de protection des végétaux. Par exemple, le marché des bovins de plus de 30 mois a été élargi au Mexique, l'accès au marché chinois a été maintenu pour le canola, le marché turc a été ouvert pour les bovins reproducteurs, et d'autres marchés ont été rouverts ou maintenus pour divers produits dans de nombreux pays. En mai 2016, le Canada et les États-Unis ont ratifié l'Entente de reconnaissance des systèmes de sécurité sanitaire des aliments, dont la mise en œuvre est en cours. La reconnaissance du caractère comparable des mesures de contrôle de la salubrité des aliments d'un autre pays facilite la circulation des produits entre les deux pays et permet au Canada de se concentrer davantage sur les produits de pays qui appliquent des mesures de contrôle différentes.

Le présent rapport fait état des nombreuses réalisations de l'ACIA, lesquelles n'auraient pu voir le jour sans le travail acharné et le dévouement des employés de l'Agence. C'est grâce à la compétence, à l'intégrité et au professionnalisme dont ils font preuve chaque jour que l'ACIA peut accomplir sa mission vitale : protéger les Canadiens. Je suis certaine que leur attachement à l'excellence du service permettra à l'Agence de continuer à réaliser ses objectifs et à maintenir sa réputation d'organisme de réglementation à vocation scientifique mondialement reconnu.

**L'honorable Ginette Petitpas Taylor, C.P., députée**  
**Ministre de la Santé**

## Aperçu de nos résultats

Dans le cadre de ses activités quotidiennes, l'ACIA accomplit ce qui suit :

- protection et renforcement du système d'approvisionnement alimentaire du Canada;
- protection de la santé des animaux et des végétaux;
- soutien de l'accès aux marchés des produits alimentaires, végétaux et animaux du Canada;
- amélioration de la prestation des services à l'industrie et à la population.

Ces fonctions sont assurées par l'établissement et l'administration de règlements, ainsi que par la surveillance de leur application.

En 2016-2017, l'ACIA a concentré ses efforts dans les trois domaines suivants :

### **Renforcement du régime de salubrité des aliments et de la protection des consommateurs ainsi que protection de la santé des animaux et des végétaux**

Exemples de réalisations :

- Vérification de 27 installations au Royaume-Uni, au Portugal, en Grèce, en Italie et aux Philippines dans le cadre des activités préventives à l'étranger de l'Agence, afin d'aider les partenaires commerciaux à se conformer aux règlements canadiens sur les aliments importés.
- Interventions liées à des maladies émergentes, comme l'influenza aviaire faiblement pathogène et la tuberculose bovine en Alberta.
- Mise au point des modifications à l'outil utilisé par l'ACIA pour identifier et catégoriser les nouvelles espèces de mauvaises herbes (Arrêté sur les graines de mauvaises herbes) et ainsi empêcher de nouvelles espèces de mauvaises herbes d'être introduites au Canada par les semences.
- Échanges avec des milliers de Canadiens, en personne et en ligne, concernant le projet de Règlement sur la salubrité des aliments au Canada, et communication d'un résumé du projet ainsi que des outils, des ressources et du matériel d'orientation connexes.
- Réception de plus de 11 000 commentaires des intervenants concernant les modifications au Règlement sur la santé des animaux pour améliorer le bien-être des animaux pendant leur transport.

### **Soutien de l'accès aux marchés**

Exemples de réalisations :

- Conclusion de trois ententes assurant la continuité du commerce sécuritaire et équitable des animaux et des produits animaux en cas d'écllosion d'une maladie animale :

- entente visant à fournir aux pays signataires une équipe auxiliaire d'intervention d'urgence en cas d'éclosion d'une maladie animale, entérinée par l'Australie, le Canada, l'Irlande, la Nouvelle-Zélande, le Royaume-Uni et les États-Unis;
- entente sur le partage des vaccins contre la fièvre aphteuse, entérinée par l'Australie, le Canada, le Mexique, la Nouvelle-Zélande et les États-Unis;
- entente visant à gérer les risques en matière de biosécurité tout en réduisant les perturbations commerciales en cas d'éclosion d'une maladie animale exotique dans un pays participant, entérinée par l'Australie, le Canada, la Nouvelle-Zélande et les États-Unis.
- Poursuite de la coopération avec les États-Unis concernant la réglementation et l'adoption d'une position commune quant à la protection des végétaux, y compris une entente sur les exigences techniques liées au Programme de certification des serres, qui doit être mis en œuvre dans les deux pays. Ce programme vise à harmoniser les exigences canadiennes et américaines ainsi qu'à faciliter le transport des plantes de serre.

## Amélioration de la prestation des services

Exemples de réalisations :

- Lancement, en janvier 2017, d'un point d'accès sécuritaire et pratique au portail des services en ligne de l'ACIA (Mon ACIA). L'Agence a commencé à mettre en ligne, sur « Mon ACIA », certains des services offerts aux parties réglementées. La première version permet aux entreprises du secteur des produits laitiers de demander ou de renouveler en ligne l'agrément d'un établissement.
- Lancement, en juillet 2016, d'un guichet unique (Demandez à l'ACIA) permettant de poser des questions pour mieux comprendre et respecter les exigences réglementaires, destiné aux secteurs des produits laitiers, du poisson et des produits de la mer ainsi que des fruits et légumes frais. L'interface épurée de « Demandez à l'ACIA » permet aux clients de communiquer avec l'Agence pour obtenir des clarifications concernant les règlements canadiens en matière de salubrité des aliments, de santé des animaux et de protection des végétaux.
- Élargissement de la présence de l'Agence dans les médias sociaux grâce au lancement d'une nouvelle [chaîne YouTube](#)<sup>i</sup> en septembre 2016. Depuis le lancement de la chaîne, le nombre d'abonnés aux comptes de médias sociaux de l'ACIA a augmenté de 42 %.
- Élaboration d'une stratégie de rappels d'aliments ciblés.

Au total, l'Agence a utilisé les ressources suivantes en 2016-2017 :

- 6 101 équivalents temps plein (ETP) réels;
- 785 911 860 \$ dépenses réelles.

Pour en savoir plus sur les plans, les priorités et les résultats atteints, consulter la section « [Résultats : ce que nous avons accompli](#) » du présent rapport.



## Raison d'être, mandat et rôle : composition et responsabilités

### Raison d'être

L'ACIA est un grand organisme canadien de réglementation à vocation scientifique qui compte, dans l'ensemble du Canada, 6 927 employés travaillant dans la région de la capitale nationale et dans quatre secteurs opérationnels, soit l'Atlantique, le Québec, l'Ontario et l'Ouest canadien.

L'ACIA veille à la protection de la santé et du bien-être des habitants, de l'environnement et de l'économie du Canada en assurant la salubrité des aliments, la santé des animaux et la protection des végétaux. Pour soutenir l'accès aux marchés, l'ACIA collabore avec les partenaires commerciaux du Canada pour s'assurer que les produits canadiens répondent aux exigences techniques des pays importateurs, et ainsi étendre, ouvrir, rouvrir ou maintenir l'accès aux marchés.

### Mandat et rôle

L'ACIA élabore des exigences de programme, réalise des analyses en laboratoire et offre des services d'inspection et autres pour :

- prévenir et gérer les risques liés à la salubrité des aliments;
- protéger les ressources végétales contre les ravageurs, les maladies et les espèces envahissantes réglementés;
- prévenir et gérer les maladies animales et les zoonoses;
- contribuer à la protection des consommateurs;
- faciliter l'accès aux marchés des aliments, des végétaux, des animaux et des produits connexes du Canada.

Les activités de l'ACIA sont fondées sur des principes scientifiques, sur une gestion efficace des risques, sur son engagement en matière de services et d'efficacité ainsi que sur la collaboration avec des organismes canadiens et internationaux qui partagent ses objectifs.

#### PRINCIPAUX PARTENAIRES FÉDÉRAUX DE L'ACIA

- Agriculture et Agroalimentaire Canada
- Agence des services frontaliers du Canada
- Commission canadienne des grains
- Environnement et Changement climatique Canada, y compris le Service canadien de la faune
- Pêches et Océans Canada
- Affaires mondiales Canada
- Santé Canada
- Ressources naturelles Canada, y compris le Service canadien des forêts
- Agence de la santé publique du Canada
- Sécurité publique Canada

L'Agence partage ses responsabilités avec divers ordres de gouvernement, avec lesquels elle met en œuvre des mesures visant la salubrité des aliments, la protection des végétaux et la santé des animaux et gère les risques, les incidents et les urgences.

L'ACIA gère et fait appliquer 14 lois fédérales et 34 règlements. En plus de contribuer au maintien des ressources végétales et animales, ces lois et règlements encadrent la salubrité et la qualité des aliments et des produits agricoles vendus au Canada, comme les aliments du bétail, les semences, les engrais et les produits biologiques vétérinaires.

Pour en savoir plus sur l'Agence, consulter la section « [Renseignements supplémentaires](#) » du présent rapport.

## Contexte opérationnel et principaux risques

### Contexte opérationnel

À l'ACIA, les décisions sont fondées sur des données scientifiques pertinentes recueillies en temps opportun, lesquelles orientent l'élaboration des politiques ainsi que la conception et la prestation des programmes. Faisant face à des risques en constante évolution, l'ACIA s'efforce de simplifier et d'améliorer ses processus, d'approfondir ses connaissances scientifiques, de tirer parti de l'innovation et d'adopter des technologies afin de mieux servir les Canadiens et de préparer l'avenir.

Les activités quotidiennes de l'ACIA dépendent de facteurs externes et internes, qu'elle gère de manière aussi bien préventive que réactive.

### Facteurs externes

Exemples de facteurs externes ayant influé sur le contexte opérationnel de l'ACIA :

- commerce et accès aux marchés (augmentation du volume et de la diversité des sources de commerce);
- connaissances et attentes accrues des consommateurs;
- évolution de l'environnement physique et social;
- progrès scientifiques et technologiques;
- définition des objectifs stratégiques en fonction des progrès technologiques.

### Facteurs internes

Au cours de la dernière année, le contexte opérationnel interne de l'ACIA a été défini par la modernisation de la réglementation, l'élaboration de nouveaux outils visant à faciliter la gestion intégrée des risques, la mise en place d'une méthode d'inspection uniforme, la création d'outils et de services numériques ainsi que le maintien du consensus international sur l'assurance de la salubrité des aliments, la protection des végétaux et la santé des animaux tout en soutenant l'accès aux marchés.

#### LE SAVIEZ-VOUS?

Le Centre de service national à l'importation de l'ACIA s'assure que les produits importés au Canada répondent aux exigences en matière de salubrité des aliments, de protection des végétaux et de santé des animaux.

#### CONTEXTE OPÉRATIONNEL INTERNE

Exemples de facteurs internes ayant influé sur le contexte opérationnel de l'ACIA :

- stratégie plus préventive en ce qui a trait à la salubrité des aliments;
- insistance accrue sur l'utilisation d'outils en ligne pour la prestation des services :
  - Mon ACIA,
  - Demandez à l'ACIA;
- méthode d'inspection uniforme;
- obtention de meilleures données sur les risques à l'appui de la prise de décisions et de l'affectation des ressources.

## Principaux risques

Toute organisation est influencée par le risque. Le risque peut être défini comme l'effet de l'incertitude sur l'atteinte des objectifs d'une organisation, et il constitue souvent une occasion pour celle-ci de démontrer son efficacité ou son rendement.

L'ACIA se sert de l'analyse des risques pour éclairer ses décisions, réagir aux changements et à l'incertitude, optimiser l'affectation de ses ressources et, en général, obtenir de meilleurs résultats pour la population canadienne dans les domaines de la salubrité des aliments, de la protection des consommateurs et de la protection des ressources végétales et animales du Canada. La culture de la gestion des risques est bien ancrée à l'Agence, et cette dernière s'efforce constamment d'améliorer ses méthodes.

En tant qu'organisme dont les activités sont axées sur les risques, l'ACIA intègre les données sur les risques à sa planification et à ses activités afin de bien remplir sa mission et d'améliorer sa façon de mobiliser ses ressources face aux nouvelles menaces. Afin de gérer les risques efficacement, l'Agence favorise les activités de prévention des risques, applique des mesures d'atténuation des risques, effectue un suivi des risques et réagit à différents niveaux, et tire profit des occasions qui se présentent tout en réduisant les effets des situations imprévues ou fâcheuses.

Les activités de prévention ne peuvent cependant pas éliminer tous les risques. Les interventions visant les risques liés à la salubrité des aliments, à la protection des végétaux et à la santé des animaux font partie du mandat et du contexte opérationnel de l'ACIA. En plus de mener ses activités d'intervention quotidiennes, l'Agence a concentré ses efforts dans les secteurs de risque présentés dans le tableau ci-dessous, conformément à son profil de risque.

Table des principaux risques

Risques	Stratégie d'atténuation et efficacité	Lien aux programmes du ministère	Lien aux engagements de la lettre de mandat et aux priorités pangouvernementales et ministérielles
<p><b>Gestion du changement : capacité à bien gérer le changement de façon continue</b></p> <p>L'évolution des facteurs économiques, sociaux et environnementaux à l'échelle planétaire influe sur le contexte réglementaire et commercial de l'Agence.</p>	<p>Renforcement de la gestion des risques grâce à ces mesures :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en place d'un cadre de gestion intégrée des risques qui décrit les politiques, les structures et les processus administratifs dont l'ACIA a besoin pour mieux comprendre la nature relative des risques et les gérer efficacement.</li> <li>• Lancement d'un outil de gestion des risques permettant de mettre en lumière les risques pour la population. Les risques associés aux végétaux, aux animaux et aux aliments sont étudiés et comparés au moyen de données objectives et scientifiques, en considération de tout dommage potentiel à la santé, à l'économie ou à l'environnement. Les mesures de contrôle nécessaires à la gestion des effets des risques et des coûts afférents sont déterminées.</li> <li>• Mise en place d'une nouvelle méthode d'évaluation des risques (modèle d'évaluation des risques pour les établissements) permettant de classer les établissements de transformation des aliments. Cette méthode d'évaluation s'appuie sur un outil mathématique qui classe les établissements de transformation des aliments selon le niveau de risque.</li> <li>• Élaboration initiale de profils pour les risques faisant partie du mandat au sein des programmes des aliments, de protection des végétaux et de santé des animaux.</li> <li>• Réalisation de la phase I des consultations auprès de l'industrie concernant les frais de service.</li> <li>• Promotion du recours à des méthodes de gestion uniformes, notamment mise en place d'un guichet unique pour les questions techniques de l'industrie (Demandez à l'ACIA).</li> </ul>	<p>Lié au résultat stratégique de l'ACIA visant un approvisionnement alimentaire et des ressources animales et végétales sûrs et accessibles</p>	<p>ACIA : Gestion intégrée des risques et planification intégrée des activités</p>

Risques	Stratégie d'atténuation et efficacité	Lien aux programmes du ministère	Lien aux engagements de la lettre de mandat et aux priorités pangouvernementales et ministérielles
<p><b>Capacité scientifique : capacité scientifique à s'adapter et à intervenir en temps opportun</b></p> <p>Les progrès scientifiques et technologiques ont accru la complexité des produits réglementés par l'Agence. De plus, il existe un consensus international grandissant quant à la nécessité de se doter d'équipement et de méthodes scientifiques communs pour assurer la surveillance de l'industrie et soutenir le commerce mondial des produits agroalimentaires.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Collaboration avec d'autres organismes de réglementation sur le marché international pour échanger de l'information et réaliser des économies. <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ Poursuite de la collaboration avec les homologues américains dans le cadre des activités du Conseil de coopération en matière de réglementation.</li> </ul> </li> <li>• Collaboration avec les partenaires commerciaux et diverses organisations internationales, y compris les suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ Organisation mondiale de la santé animale (OIE);</li> <li>◦ Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV);</li> <li>◦ Commission du Codex Alimentarius (Codex);</li> <li>◦ Organisation mondiale de la Santé (OMS);</li> <li>◦ Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).</li> </ul> </li> <li>• Poursuite de l'établissement d'importants réseaux favorisant l'échange d'information, comme le Réseau canadien d'information sur la salubrité des aliments et le Réseau canadien de surveillance zoosanitaire.</li> <li>• Élaboration d'un plan stratégique pour préparer la main-d'œuvre de l'avenir.</li> </ul>	<p>Lié au résultat stratégique de l'ACIA visant un approvisionnement alimentaire et des ressources animales et végétales sûrs et accessibles</p>	<p>Gouvernement du Canada : La sécurité et les possibilités</p> <p>Gouvernement du Canada : Un gouvernement ouvert et transparent</p> <p>ACIA : Gestion intégrée des risques et planification intégrée des activités</p>

Risques	Stratégie d'atténuation et efficacité	Lien aux programmes du ministère	Lien aux engagements de la lettre de mandat et aux priorités pangouvernementales et ministérielles
<p><b>Efficacité des activités d'inspection : capacité, en matière d'inspection, de prévenir et de détecter rapidement les menaces relatives à la salubrité des aliments et aux ressources végétales et animales et d'intervenir promptement</b></p> <p>L'Agence a continué d'adopter une méthode d'inspection plus structurée et axée sur la prévention dans ses trois secteurs d'activité : les aliments, les végétaux et les animaux.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en œuvre du modèle d'inspection intégré de l'Agence comme méthode uniforme au sein des secteurs d'activité et à l'égard des différents produits.</li> <li>• Mise en œuvre par étapes, d'abord dans les secteurs du poisson, des produits laitiers et des fruits et légumes frais, ainsi que tests et, au besoin, améliorations tout au long du processus.</li> <li>• Une fois la méthode pleinement appliquée, les inspections seront réalisées de façon uniforme pour tous les produits, contribuant ainsi à la gestion intégrée des risques et à la planification intégrée des activités.</li> </ul>	<p>Lié au résultat stratégique de l'ACIA visant un approvisionnement alimentaire et des ressources animales et végétales sûrs et accessibles</p>	<p>Gouvernement du Canada : La sécurité et les possibilités</p> <p>ACIA : Stratégie globale sur la salubrité des aliments</p>

Risques	Stratégie d'atténuation et efficacité	Lien aux programmes du ministère	Lien aux engagements de la lettre de mandat et aux priorités pangouvernementales et ministérielles
<p><b>Gestion des urgences : capacité de répondre à de multiples urgences simultanées ou à grande échelle</b></p> <p>L'ACIA est bien préparée et a la capacité d'intervenir en cas d'urgence. Cependant, les contextes de menace continuent d'évoluer, ce qui exige une mise à jour régulière des plans et des mesures d'intervention pour refléter les changements et réaliser des économies, de façon à ce que l'Agence maintienne un minimum de ses fonctions de gestion essentielles pendant les urgences.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le Centre national des opérations d'urgence est intervenu lors de l'éclosion d'influenza aviaire en Ontario et lors de l'enquête sur la tuberculose bovine en Alberta et en Saskatchewan.</li> <li>• Afin de renforcer la capacité d'intervention du Canada en cas d'urgence, les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux de l'Agriculture ont approuvé le Cadre de gestion des urgences en agriculture au Canada, qui présente la voie à suivre pour réagir collectivement à l'évolution des risques liés à la protection des végétaux et à la santé des animaux et qui préconise la prévention ainsi qu'une collaboration et une coordination accrues des partenaires.</li> </ul>	<p>Lié au résultat stratégique de l'ACIA visant un approvisionnement alimentaire et des ressources animales et végétales sûrs et accessibles</p>	<p>ACIA : Gestion intégrée des risques</p>



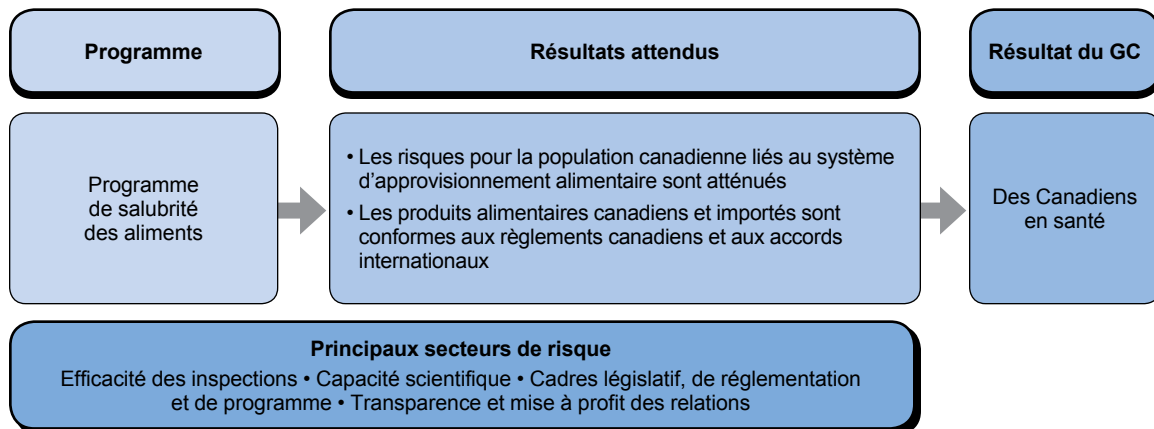
## Résultats : ce que nous avons accompli

### Programmes

#### Programme de salubrité des aliments

##### Description

Le programme de salubrité des aliments vise à atténuer les risques pour la santé publique associés aux maladies et aux autres risques sanitaires inhérents au système d'approvisionnement alimentaire, de même qu'à gérer les urgences et les incidents liés à la salubrité des aliments. Les objectifs du programme sont atteints grâce à la promotion de la salubrité des aliments et à la participation du public à cet égard ainsi qu'à la vérification de la conformité de l'industrie aux normes et aux règlements fondés sur des principes scientifiques. Le programme comporte des initiatives pour veiller à ce que les consommateurs reçoivent de l'information sur la salubrité des aliments et la nutrition, ainsi que pour décourager les pratiques commerciales déloyales ciblant les consommateurs et l'industrie. En collaborant avec d'autres gouvernements et intervenants, l'Agence peut mieux percevoir, évaluer et atténuer les risques liés aux aliments et au système d'approvisionnement alimentaire, y compris les maladies d'origine alimentaire. Le programme contribue à la santé publique et inspire confiance à l'égard du système alimentaire canadien.



## Résultats

### **Modernisation de la réglementation pour accroître la salubrité et l'efficacité**

La Loi sur la salubrité des aliments au Canada a reçu la sanction royale en 2012, mais un règlement afférent doit être adopté pour qu'elle entre en vigueur. L'ACIA a franchi un jalon important en janvier 2017 lorsque le projet de Règlement sur la salubrité des aliments au Canada a été publié dans la partie I de la Gazette du Canada<sup>1</sup>. La publication a été suivie d'une période de consultation publique de 90 jours, durant laquelle la population a pu donner son avis sur le projet de règlement. Profitant de l'occasion, l'ACIA a aussi présenté, pendant les rencontres de mobilisation et sur son site Web, de nouveaux outils numériques visant à aider les entreprises et les consommateurs à mieux comprendre le projet de règlement. Citons notamment des outils d'aide à la prise de décisions, des guides, des modèles, des vidéos, des infographies et des fiches de renseignements multilingues. Pendant ces rencontres, les experts de l'ACIA ont répondu aux questions des participants concernant le projet de Règlement sur la salubrité des aliments au Canada, honorant l'engagement de l'Agence envers l'excellence du service et veillant à ce que l'industrie soit prête pour l'entrée en vigueur du nouveau règlement.

La Loi sur la salubrité des aliments au Canada permettra de mieux protéger la population canadienne des aliments insalubres, notamment grâce au renforcement des pouvoirs liés à la prévention des altérations, à la mise en place de systèmes modernes de contrôle de la salubrité des aliments conçus selon des normes internationales reconnues, à l'amélioration des mesures de contrôle des produits alimentaires importés et à l'amélioration des systèmes de rappel.

En vue d'aider les intervenants à mieux comprendre le Règlement sur la salubrité des aliments au Canada et de favoriser l'adoption précoce de pratiques exemplaires en matière de salubrité des aliments, l'ACIA a publié des documents d'orientation et des modèles rédigés en langage clair. Pour encore mieux préparer l'industrie à l'entrée en vigueur du règlement, des modèles de système et des documents d'orientation d'interprétation sont en cours d'élaboration. Ils seront diffusés juste avant la publication de la version définitive du règlement dans la partie II de la Gazette du Canada<sup>1</sup>, en 2018.

---

<sup>1</sup> La Gazette du Canada est le journal officiel du gouvernement du Canada. Conformément à son mandat prescrit par la loi, elle publie des avis officiels ainsi que les lois et les règlements qui régissent la vie quotidienne des Canadiens. La Gazette du Canada joue un rôle important dans le processus réglementaire et démocratique du Canada; elle sert d'outil de consultation et d'information entre le gouvernement et les citoyens.

La partie I contient des avis publics, des nominations officielles et des règlements projetés par le gouvernement.

La partie II contient des règlements adoptés ainsi que des textes réglementaires et d'autres documents, comme des décrets, des ordonnances et des proclamations.

## **Réseau canadien d'information sur la salubrité des aliments**

La consolidation du Réseau canadien d'information sur la salubrité des aliments se poursuit, notamment par la mobilisation des partenaires fédéraux, provinciaux et territoriaux. Depuis le lancement du projet, en novembre 2014, des progrès ont été réalisés dans de nombreux domaines essentiels au succès de l'initiative. En voici quelques exemples :

- élaboration de protocoles d'entente avec les autorités provinciales et territoriales responsables de la salubrité des aliments concernant le partage de données sur la salubrité des aliments;
- consignation et validation des exigences opérationnelles provinciales et territoriales pour le réseau;
- tenue de projets pilotes de mobilisation des partenaires pour s'assurer que leurs besoins sont satisfaits et que les risques et les difficultés sont cernés dès le départ. Les progrès réalisés pendant l'exercice ont renforcé la capacité de l'ACIA à anticiper et à détecter les menaces et les dangers d'origine alimentaire ainsi qu'à y faire face.

Lorsqu'il sera pleinement opérationnel, en 2018-2019, le Réseau canadien d'information sur la salubrité des aliments constituera un atout pour les Canadiens en réunissant les capacités de surveillance, de contrôle, d'analyse et de mobilisation dans l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement alimentaire. Il sera dès lors possible de procéder à la collecte, à l'analyse et au partage en temps quasi réel de données sur la salubrité des aliments ainsi que de produire des données sur le rendement pour l'ensemble du Canada afin de démontrer l'efficacité du système de salubrité des aliments aux partenaires commerciaux.

## **Initiative de modernisation de l'étiquetage des aliments**

En 2016-2017, l'ACIA a demandé aux intervenants de lui proposer des idées pour moderniser les règlements sur l'étiquetage des aliments. Ces idées étaient fondées sur les problèmes et les options cernés par les intervenants au cours des activités de mobilisation précédentes. De plus, elles tenaient compte des changements à l'étiquetage des aliments proposés par Santé Canada ainsi que des normes et des pratiques internationales. Plus de 2 500 intervenants ont participé aux consultations. Les suggestions de modernisation de l'étiquetage des aliments visent à mettre à jour la réglementation concernant, entre autres, l'inscription de la date et des coordonnées de l'entreprise ainsi que la lisibilité. Elles prévoient des exigences d'incorporation par renvoi pour certains renseignements, comme les normes alimentaires et les noms de catégorie.

Les propositions prévoient également une nouvelle méthode axée sur les risques pour garantir que les renseignements fournis sur les étiquettes des aliments sont véridiques et non trompeurs. La mise en œuvre des propositions, qui commencera en 2017-2018, permettra aux Canadiens de prendre des décisions d'achat éclairées tout en renforçant la capacité de l'industrie alimentaire à innover et à pénétrer de nouveaux marchés.

## **Évaluation des risques pour les établissements alimentaires**

Le modèle d'évaluation des risques pour les établissements utilise un algorithme qui évalue les risques liés à la salubrité des aliments dans les établissements dont l'ACIA est responsable. Le modèle produit des résultats fondés sur le niveau de risque que représentent les établissements pour les consommateurs. L'élaboration du modèle s'est achevée en 2016-2017 pour tous les produits alimentaires. Il a été mis à l'essai et validé dans les secteurs des produits laitiers ainsi que de la viande et de la volaille. Cette réalisation a entraîné le lancement d'une initiative nationale de collecte de données des établissements des secteurs des produits laitiers ainsi que de la viande et de la volaille. Une phase pilote a été menée dans le secteur du poisson et des produits de la mer, et les résultats sont en cours d'analyse. La collecte de données des établissements du secteur du poisson et des produits de la mer se poursuit à l'échelle du pays. Les résultats produits par le modèle serviront à orienter la planification intégrée et la prise de décisions fondées sur les risques à l'ACIA.

## **Initiative de supervision de la salubrité des aliments**

L'initiative de supervision de la salubrité des aliments vise à améliorer la surveillance en concentrant les ressources sur les inspections, les tests et les analyses qui renforcent les mesures de contrôle dans les secteurs des fruits et légumes frais, du poisson et des produits de la mer ainsi que des aliments importés et manufacturés. La mise à jour de la structure des programmes et des directives destinées au personnel a permis d'accroître la capacité de l'ACIA à évaluer, à détecter et à gérer de façon proactive les risques de façon à mieux protéger les consommateurs. En ce qui a trait aux autres pays, l'Agence a accru sa capacité interne et conçu des outils particuliers afin de procéder à l'évaluation des mesures de contrôle des fruits et légumes frais dans deux pays prioritaires. Ces évaluations, ainsi que la mobilisation continue d'autres autorités étrangères, améliorent la gestion de l'ACIA dans ces secteurs.

## **Mise en œuvre de la prestation électronique de services**

L'initiative de la version numérique d'abord de l'ACIA maximise l'utilisation de nouvelles technologies afin d'améliorer le réseautage, l'accès aux données et les services à la clientèle. Elle vise l'échange de données sans papier. Dans le cadre de cette initiative, la plateforme de prestation électronique de services appuie la modernisation de l'Agence en mettant à la disposition des citoyens, de l'industrie, des partenaires commerciaux étrangers et des inspecteurs de l'ACIA un ensemble de technologies et d'outils qui leur permettra d'exercer leurs fonctions respectives et de réaliser leurs opérations commerciales habituelles plus facilement.

Comme prévu dans le cadre du projet de plateforme de prestation électronique de services, le portail « Mon ACIA » a été mis en ligne en janvier 2017. La plateforme offre à l'industrie un ensemble de services en ligne sécurisés et innovateurs, facilement accessibles en tout temps et en tous lieux. La première version a permis aux entreprises du secteur

canadien des produits laitiers de demander ou de renouveler en ligne l'agrément d'un établissement. L'ACIA a continué de s'efforcer d'étendre à d'autres secteurs les services de demande en ligne d'autres autorisations, comme les permis et les licences. Il sera aussi possible de demander certains certificats d'exportation en ligne.

Pour en savoir plus sur « Mon ACIA », veuillez consulter la [page Web de « Mon ACIA »](#)<sup>ii</sup>.

En juin 2016, l'ACIA a lancé un nouveau service appelé « Demandez à l'ACIA » en réponse au besoin des intervenants d'avoir un accès direct à de l'information cohérente et facile à comprendre et un accès à l'expertise technique de l'Agence. « Demandez à l'ACIA » fournit aux parties réglementées un guichet unique leur permettant de poser des questions pour mieux comprendre et respecter les exigences réglementaires de l'ACIA. Une compréhension et un respect accrus de la réglementation offriront aux Canadiens un système de salubrité des aliments renforcé ainsi que des ressources végétales et animales mieux protégées. Le service « Demandez à l'ACIA » a d'abord été mis en place dans les secteurs des produits laitiers, des fruits et légumes frais, des produits de l'érable, du miel ainsi que des œufs et des produits à base d'œufs. Il sera progressivement étendu à tous les autres secteurs de l'ACIA. L'Agence continuera à mettre à l'essai et à perfectionner ses processus et ses plans internes afin d'évaluer le rendement du service « Demandez à l'ACIA ». Une somme totale de 1,3 million de dollars a été allouée à l'initiative.

Pour en savoir plus sur « Demandez à l'ACIA », veuillez consulter la [page Web de « Demandez à l'ACIA »](#)<sup>iii</sup>.

### LE SAVIEZ-VOUS?

L'équipe de « Demandez à l'ACIA » a reçu une mention honorable au prix Coupe-paperasse d'or de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante, remis aux personnes ou aux groupes ayant inspiré ou démontré du leadership et du courage et ayant produit des résultats significatifs et positifs liés à la réduction de la paperasse des petites entreprises.

### Activités préventives à l'étranger

Afin d'aider ses partenaires commerciaux à se conformer aux règlements canadiens sur les aliments importés, l'ACIA intensifie ses activités préventives à l'étranger. La conformité est vérifiée dans les établissements du pays exportateur par voie d'une analyse des pratiques de fabrication et des systèmes d'inspection. Cette façon de procéder diffère de la vérification du respect des exigences d'importation au point d'entrée au Canada.

Le Bureau de vérification à l'étranger vérifie la salubrité des aliments dans les établissements étrangers qui fabriquent et qui exportent au Canada des produits alimentaires. Il peut ainsi cerner et tenter de prévenir les problèmes de salubrité des aliments à l'étranger au point de fabrication.

Étant donné qu'il n'a pas de pouvoir de réglementation pour effectuer des vérifications à l'étranger, le Bureau collabore avec des autorités de salubrité des aliments étrangères pour ce qui est de coordonner et d'exécuter ses missions ainsi que de prendre en compte ses observations. Les vérifications sont fondées sur les normes internationales en matière de salubrité des aliments (Codex Alimentarius), la méthode d'inspection uniforme de l'ACIA et les antécédents en matière de conformité.

La mission pilote du Bureau de vérification à l'étranger a été menée au Royaume-Uni en décembre 2016, puis d'autres missions ont été effectuées au Portugal, en Grèce, en Italie et aux Philippines. Au total, 27 installations ont fait l'objet d'une vérification en 2016-2017. Après la mission initiale au Royaume-Uni, un examen du programme et de la logistique de vérification sur place a été effectué. L'examen a mené à certaines modifications de la logistique, de la production de rapports et de la planification axée sur les risques, mais dans l'ensemble, la mission a été un succès. L'ACIA s'engage à continuellement améliorer toutes les étapes de vérification à l'étranger grâce au financement initial sur deux ans.

## Résultats atteints

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cible	Date d'atteinte de la cible	Résultats réels 2016-2017	Résultats réels 2015-2016	Résultats réels 2014-2015
Les risques pour la population canadienne liés au système d'approvisionnement alimentaire sont atténués	Nombre de secteurs de produits pour lesquels des établissements agréés et inspectés par le gouvernement fédéral atteignent les objectifs de conformité établis	6 secteurs sur 6	31 mars 2017	6 objectifs sur 6	5 objectifs sur 6	5 objectifs sur 6
	Viande et volaille	98 %	31 mars 2017	97,5 %	95,60 %	97,7 %
	Œufs	98 %	31 mars 2017	98,25 %	96,22 %	97 %
	Produits laitiers	98 %	31 mars 2017	98,86 %	99,00 %	98 %
	Poisson et produits de la mer	98 %	31 mars 2017	97,23 %	98,11 %	98,7 %
	Fruits et légumes frais	98 %	31 mars 2017	100 %	98,85 %	90,9 %
	Produits transformés	98 %	31 mars 2017	98,97 %	97,77 %	96,8 %
	Pourcentage d'avertissements diffusés au public dans les 24 heures suivant une décision de rappel de catégorie I	100 %	31 mars 2017	96,9 % <sup>2</sup>	95,03 %	99,6 %

<sup>2</sup> L'ACIA a diffusé 161 avertissements au public concernant des rappels d'aliments de catégorie I; 5 d'entre eux n'ont pas été diffusés dans les 24 heures suivant la décision de rappel. L'ACIA s'est penchée sur ces cinq cas et a cerné un point à améliorer pour pallier le manque de clarté dans des situations où la décision de rappel relève des administrations fédérale, provinciales et territoriales. Une nouvelle procédure est en voie d'être adoptée.

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cible	Date d'atteinte de la cible	Résultats réels 2016-2017	Résultats réels 2015-2016	Résultats réels 2014-2015
Les risques pour la population canadienne liés au système d'approvisionnement alimentaire sont atténués	Pourcentage d'avertissements diffusés au public dans les 24 heures suivant une décision de rappel de catégorie II	95 %	31 mars 2017	100 %	100 %	100 %
Les produits alimentaires canadiens et importés sont conformes aux règlements canadiens et aux accords internationaux	Nombre de secteurs de produits pour lesquels des produits alimentaires canadiens testés atteignent les objectifs de conformité établis	6 secteurs sur 6	31 mars 2017	6 secteurs sur 6	6 secteurs sur 6	6 secteurs sur 6
	Viandes et de la volaille	95 %	31 mars 2017	97,91 %	97,32 %	97,7 %
	OEufs	95 %	31 mars 2017	98,88 %	99,00 %	98,7 %
	Produits laitiers	95 %	31 mars 2017	96,52 %	97,94 %	96,1 %
	Poisson et des produits de la mer	95 %	31 mars 2017	98,99 %	97,61 %	97,6 %
	Fruits et légumes frais	95 %	31 mars 2017	99,10 %	98,95 %	98,8 %
	Produits transformés	95 %	31 mars 2017	98,20 %	98,12 %	98,1 %
	Nombre de secteurs de produits pour lesquels des produits alimentaires importés testés atteignent les objectifs de conformité établis	6 secteurs sur 6	31 mars 2017	5 secteurs sur 6	4 secteurs sur 6	4 secteurs sur 6



Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cible	Date d'atteinte de la cible	Résultats réels 2016-2017	Résultats réels 2015-2016	Résultats réels 2014-2015
Les produits alimentaires canadiens et importés sont conformes aux règlements canadiens et aux accords internationaux	Viandes et de la volaille	95 %	31 mars 2017	98,1 %	98,62 %	99,6 %
	OEufs	95 %	31 mars 2017	99,6 %	99,53 %	98,9 %
	Produits laitiers	95 %	31 mars 2017	90,5 % <sup>3</sup>	88,54 %	90,6 %
	Poisson et des produits de la mer	95 %	31 mars 2017	95,3 %	87,89 %	89 %
	Fruits et légumes frais	95 %	31 mars 2017	95,7 %	96,83 %	96,8 %
	Produits transformés	95 %	31 mars 2017	97,6 %	96,98 %	96,2 %

## Analyse du rendement et leçons apprises

L'ACIA s'est fixé des cibles de rendement à long terme conformément aux résultats attendus. Elle évalue les progrès dans l'atteinte de ces cibles et corrige le tir au besoin.

Pour connaître le rendement antérieur de l'Agence et les leçons apprises quant aux indicateurs du Programme de salubrité des aliments pour lesquels la cible n'a pas été atteinte, consulter la section pertinente des rapports ministériels sur le rendement précédents :

- [Rapport ministériel sur le rendement 2014-2015](#)<sup>iv</sup>
- [Rapport ministériel sur le rendement 2015-2016](#)<sup>v</sup>

<sup>3</sup> Le résultat de cet indicateur de rendement est basé sur les résultats observés lors des analyses microbiologiques, des résidus chimiques et de la composition d'échantillons de produits laitiers importés.

La plupart des échantillons de fromage importé dont l'analyse a donné des résultats insatisfaisants contenaient des résidus de thiouracil. La présence de thiouracil dans des produits laitiers importés expliquait en grande partie la diminution du taux de conformité global des produits laitiers importés (90,5 %). Les bovins laitiers dont le régime alimentaire est riche en Brassica (chou frisé, canola, navet, etc.) peuvent sécréter du thiouracil dans leur lait, ce qui expliquerait la présence de thiouracil dans des sous-produits comme le fromage.

De plus, il y avait une baisse du taux de conformité des produits laitiers importés relativement aux composantes chimiques. Ceci était attribuable aux résultats insatisfaisants liés aux pratiques d'étiquetage nutritionnel imprécis des calories, du sodium, des matières grasses, de l'humidité, des acides gras et de l'analyse protéique du fromage importé qui pourraient entraîner un risque grave pour la santé.

L'ACIA continue de prendre les mesures adéquates lorsque des produits laitiers importés ne respectent pas les normes canadiennes. Par exemple, elle peut procéder à des inspections supplémentaires, à un échantillonnage dirigé plus poussé, ou à la saisie ou au rappel de produits.

L'ACIA tiendra compte des résultats liés à cet indicateur de rendement au moment de concevoir et de mener ses activités.

Les tableaux suivants présentent les dépenses et les équivalents temps plein prévus et réels du Programme de salubrité des aliments pour 2016-2017.

### Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2016-2017	Dépenses prévues 2016-2017	Autorisations totales pouvant être utilisées 2016-2017	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2016-2017	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2016-2017
364 582 938	365 461 365	418 590 945	368 568 579	3 107 214

Les autorisations totales pouvant être utilisées pour 2016-2017 rendent compte des fonds supplémentaires reçus en cours d'exercice pour des initiatives approuvées par le Conseil du Trésor, du remboursement des paiements législatifs et d'autres ajustements en cours d'exercice. S'élevant à un total de 53,1 millions de dollars, ces ajustements comprennent principalement le renouvellement des fonds affectés aux initiatives temporaires, le transfert de fonds de l'exercice précédent et l'octroi de fonds dans le Budget de 2016 pour améliorer la salubrité des aliments pour la population canadienne.

L'écart de 50,0 millions de dollars entre les autorisations totales et les dépenses réelles est principalement attribuable au transfert de fonds au prochain exercice pour différentes initiatives approuvées par le Conseil du Trésor, comme l'initiative fédérale liée aux infrastructures et la plateforme de prestation électronique de services, aux paiements anticipés ayant trait aux négociations collectives, ainsi qu'à la péremption des fonds servant à financer des initiatives gouvernementales précises.

### Ressources humaines (équivalents temps plein)

Nombre d'ETP prévus 2016-2017	Nombre d'ETP réels 2016-2017	Écart (nombre d'ETP réels moins nombre d'ETP prévus) 2016-2017
3 116	3 220	104

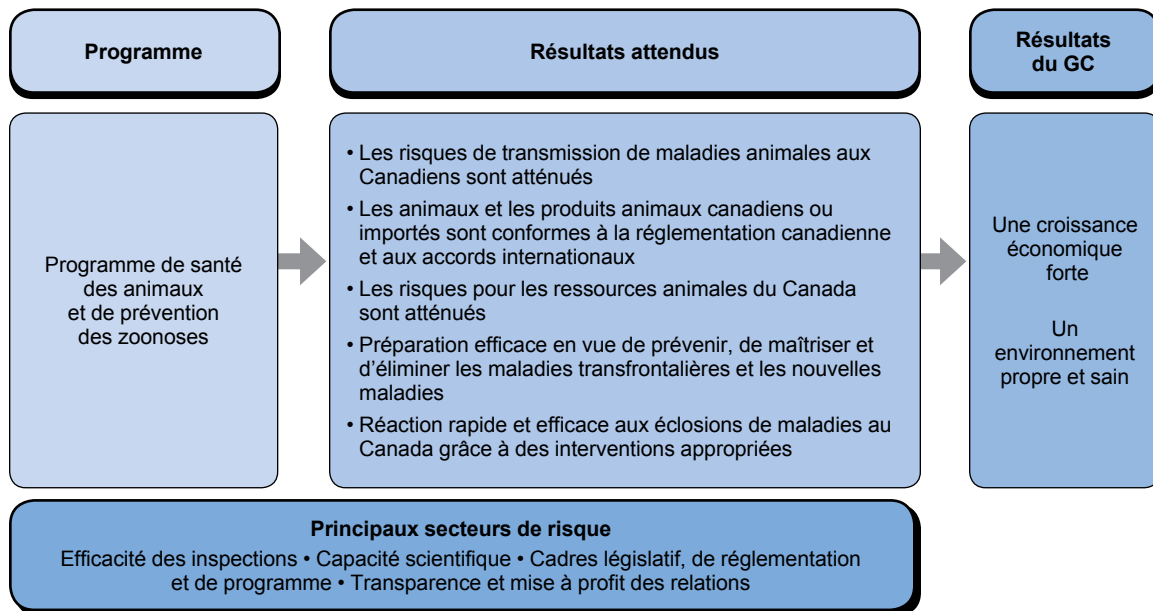
L'écart de 104 équivalents temps plein est attribuable aux fonds reçus en cours d'exercice pour des initiatives approuvées par le Conseil du Trésor. L'augmentation du nombre d'équivalents temps plein a été compensée par l'obligation pour l'ACIA d'absorber l'augmentation des coûts associée aux négociations collectives résultant du gel des budgets de fonctionnement ministériels à l'échelle du gouvernement en 2014-2015 et en 2015-2016. Le Rapport sur les plans et les priorités 2016-2017 n'a pas été rédigé à temps pour permettre de tenir compte de cet ajustement dans les dépenses prévues.

L'information à l'appui des résultats et des ressources humaines et financières liée aux programmes de niveau inférieur de l'ACIA est disponible dans l'[InfoBase du SCT](#)<sup>vi</sup> et sur le [site web de l'Agence canadienne d'inspection des aliments](#)<sup>vii</sup>.

## Programme des Animaux et de prévention des zoonoses

### Description

Le programme de santé des animaux et de prévention des zoonoses vise à atténuer les risques pour les ressources animales, les aliments du bétail et les produits animaux du Canada, ces ressources étant essentielles à la salubrité et à l'accessibilité du système d'approvisionnement alimentaire de même qu'à la santé publique. Cet objectif est atteint grâce à l'atténuation, pour les animaux du Canada (y compris le bétail et les animaux aquatiques), des risques associés aux maladies réglementées, à la gestion des urgences et des incidents liés aux maladies animales, à la limitation des risques associés aux aliments du bétail et aux produits alimentaires dérivés, à la promotion du bien-être des animaux, ainsi qu'à la protection des ressources animales contre les menaces délibérées. Le programme aide l'ACIA à atténuer les risques associés aux maladies animales transmissibles aux humains en lui permettant de lutter contre ces maladies dans les populations animales. En outre, il contribue à la santé des ressources animales du Canada et à l'instauration d'une certaine confiance à l'égard de l'état de santé des animaux, de l'innocuité des produits animaux et de leurs sous-produits et des systèmes de production au Canada.



### Résultats

#### Modernisation de la réglementation pour accroître la salubrité et l'accès aux marchés

Une évaluation du rendement du programme de traçabilité du bétail en fonction des critères approuvés par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux a été entreprise en 2016-2017. L'évaluation et le rendement du programme serviront à mesurer son efficacité, et une autre évaluation devrait avoir lieu en 2021, trois ans après l'entrée en vigueur prévue des nouveaux règlements proposés.

Les modifications proposées à la partie XII du Règlement sur la santé des animaux ont été publiées dans la partie I de la Gazette du Canada<sup>1</sup> pour obtenir les commentaires des intervenants. Les modifications proposées visent à améliorer le bien-être des animaux durant le transport, à axer davantage les règlements sur les résultats ainsi qu'à mieux les harmoniser avec les normes des principaux partenaires commerciaux et les normes internationales. Un document d'orientation d'interprétation pour les parties réglementées a été publié sur le site Web de l'ACIA afin d'obtenir les commentaires des intervenants. Les remarques de plus de 11 000 répondants sont en cours d'analyse.

### **Mobilisation des partenaires internationaux pour accroître la salubrité et l'accès aux marchés**

En mai 2016, le Canada a élargi son arrangement avec les États-Unis concernant les zones de contrôle des maladies animales exotiques en signant des ententes avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Ces ententes ont pour objectif de gérer les risques en matière de biosécurité tout en réduisant les perturbations commerciales en cas d'éclosion d'une maladie animale exotique dans un pays participant. Elles visent à assurer la continuité du commerce sécuritaire dans les zones exemptes de maladies conformément aux règles de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) relatives à la sécurité des échanges commerciaux, ainsi qu'à atténuer les risques liés à la biosécurité grâce à l'application d'autres mesures de contrôle, comme le traitement des produits.

### **Renforcement de la capacité scientifique et des partenariats pour appuyer la prise de décisions**

À l'échelle mondiale, l'évolution de la résistance aux antimicrobiens constitue une véritable inquiétude pour la santé publique. Notre capacité à protéger la population canadienne contre les maladies infectieuses diminue en raison de la perte d'efficacité des antimicrobiens, ce qui a de profondes répercussions sur notre système de soins de santé, sur le commerce mondial ainsi que sur les secteurs de l'agriculture, de l'environnement et de la santé. L'ACIA a joué un rôle central dans la consultation des intervenants, notamment des administrations fédérale, provinciales et territoriales, des vétérinaires, du milieu universitaire et de l'industrie, relativement à l'élaboration du cadre pancanadien de réponse à la résistance aux antimicrobiens et sur l'utilisation des antimicrobiens, sous la direction de l'Agence de la santé publique du Canada. L'Agence coopère également avec les intervenants à l'amélioration des programmes de surveillance et d'intendance. À cet effet, elle a réuni des experts dans le cadre d'ateliers et de groupes de travail, ou a soutenu ces initiatives, pour définir les étapes à venir. En février 2017, Santé Canada a fait connaître son intention d'inscrire les antimicrobiens importants sur le plan médical sur la liste des médicaments distribués sous ordonnance. Cette mesure devrait être mise en place en décembre 2018. Pour tenir compte de ces changements, l'ACIA a révisé le Recueil des notices sur les substances médicamenteuses et a consulté certains intervenants, notamment les associations de vétérinaires, l'industrie des aliments du bétail et les promoteurs de médicaments vétérinaires. Le Recueil établit la liste des substances médicamenteuses que les règlements canadiens autorisent à ajouter dans les aliments du bétail. C'est un

outil important pour le gouvernement et pour l'industrie. Les nouvelles notices seront communiquées une fois que la liste des médicaments distribués sous ordonnance aura été modifiée. Elles comprendront les nouveaux renseignements figurant sur les étiquettes relatifs à l'utilisation qui auront été approuvés par Santé Canada. À l'échelle internationale, l'ACIA a participé à plusieurs activités pour faire avancer la cause d'une action mondiale en ce qui concerne la résistance aux antimicrobiens, notamment à la Commission du Codex Alimentarius et à l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE).

Pour favoriser l'adoption d'une vision nationale commune concernant la surveillance efficace, adaptée et intégrée de la santé des animaux, l'ACIA a continué à coordonner la mise en œuvre du Système canadien de surveillance de la santé animale. Le Système canadien de surveillance de la santé animale est le fruit d'un effort concerté des partenaires fédéraux, provinciaux et territoriaux et de l'industrie en vue de créer un réseau de surveillance zoonitaire regroupant des représentants de l'industrie, d'associations vétérinaires, du milieu universitaire ainsi que des administrations fédérale, provinciales et territoriales. L'ACIA coordonne le Système canadien de surveillance de la santé animale et participe à ses activités. Mis en place en janvier 2015, le Système canadien de surveillance de la santé animale a établi :

- un modèle de gouvernance reposant sur un groupe de champions et un groupe de directeurs;
- un énoncé de but;
- des principes de base liés à la pratique et à l'organisation;
- une analyse de rentabilisation;
- un [site Web](#)<sup>viii</sup> pour l'échange de données de surveillance au Canada.

En 2016-2017, le Système canadien de surveillance de la santé animale a continué de renforcer la surveillance zoonitaire et la capacité de l'ACIA à répondre aux urgences en formant des réseaux de surveillance du porc, de la volaille, des équidés, des bovins laitiers et de l'utilisation des antimicrobiens à la ferme. Les groupes membres de ces réseaux se rencontrent régulièrement pour favoriser la santé des animaux, la santé publique et l'accès aux marchés en échangeant de l'information et en élaborant des projets de surveillance. Cette approche collaborative contribue à améliorer l'échange d'information et la coordination des activités de surveillance.

Sous l'égide du Système canadien de surveillance de la santé animale, la Communauté des maladies émergentes et zoonotiques a été établie le 1<sup>er</sup> avril 2016. Elle a entamé une phase de mise en œuvre de deux ans en collaboration avec l'Agence de la santé publique du Canada, l'industrie ainsi que les groupes voués à la santé des animaux, à la santé publique et à la salubrité de l'environnement. La Communauté des maladies émergentes et zoonotiques est un réseau virtuel qui permet à une équipe multidisciplinaire de consulter et d'analyser de l'information pour la détection précoce des maladies animales et des zoonoses émergentes. Ce réseau virtuel aide le Canada à mettre en œuvre ses capacités de prévention, de préparation et d'intervention au moyen d'analyses collaboratives et de la production d'information stratégique.

Le Système canadien de surveillance de la santé animale et la Communauté des maladies émergentes et zoonotiques incarnent tous deux bon nombre des valeurs de la Stratégie sur la santé des végétaux et des animaux, axée sur la collaboration entre les partenaires des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux et de l'industrie en matière de santé des animaux. La Stratégie est décrite plus en détail dans la section « **Partenariat avec les administrations provinciales et territoriales** » du Programme des ressources végétales.

### **Amélioration de la qualité des services pour favoriser l'accès aux marchés**

L'ACIA et l'Animal and Plant Health Inspection Service de la United States Department of Agriculture ont mis en œuvre un projet pilote pour permettre l'utilisation de certificats d'exportation de bovins américains signés électroniquement afin de faciliter l'importation de bovins des États-Unis vers le Canada. Ce projet facilite les transactions d'importation de bovins et de bisons à quatre points d'entrée dans l'ouest du Canada et des États-Unis :

- Sweetgrass (Montana) et Coutts (Alberta);
- Eastport (Idaho) et Kingsgate (Colombie-Britannique);
- Sumas (Washington) et Abbotsford-Huntingdon (Colombie-Britannique);
- Oroville (Washington) et Osoyoos (Colombie-Britannique).

Le nouveau processus a supprimé l'obligation de présenter la version originale des certificats d'exportation approuvés au moment de traverser la frontière Canada-États-Unis. La mise en œuvre de ce processus permet d'offrir un service plus efficace et simplifié pour l'importation au Canada de bovins et de bisons des États-Unis.

### **Intervention en cas de situation d'urgence**

En 2016-2017, l'ACIA est intervenue relativement à de nombreuses occurrences de maladie, dont la septicémie hémorragique virale, une maladie infectieuse mortelle des poissons détectée chez le hareng sauvage de l'Atlantique capturé sur la côte Est du Canada, l'influenza aviaire faiblement pathogène touchant une bande d'environ 14 000 canards en Ontario, le tournis des truites, une maladie infectieuse fatale des poissons à nageoires sauvages, ainsi que la tuberculose bovine en Alberta. Pour en savoir plus sur ces occurrences de maladie, consulter la section « Renseignements supplémentaires » du présent rapport.

## Résultats atteints

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cible	Date d'atteinte de la cible	Résultats réels 2016-2017	Résultats réels 2015-2016	Résultats réels 2014-2015
Les risques de transmission de maladies animales aux Canadiens sont atténués	Nombre de maladies animales à déclaration obligatoire introduites au Canada par des voies particulières visées par règlement	0	31 mars 2017	0	0	0
	Pourcentage de cas pour lesquels des enquêtes ont été menées après la détection positive d'une zoonose à déclaration obligatoire	100 %	31 mars 2017	100 %	100 %	100 %
Les animaux et les produits animaux connexes canadiens ou importés sont conformes à la réglementation canadienne et aux accords internationaux	Pourcentage d'animaux et de produits animaux légalement exportés et destinés aux marchés étrangers qui respectent les exigences de certification	99 %	31 mars 2017	100 %	100 %	100 %
Maintien du statut	Le statut sanitaire du Canada selon les critères de l'OIE demeure l'un des suivants : « sans risque », « risque maîtrisé » ou « risque négligeable »	maintien du statut	31 mars 2017	maintien du statut	maintien du statut	maintien du statut

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cible	Date d'atteinte de la cible	Résultats réels 2016-2017	Résultats réels 2015-2016	Résultats réels 2014-2015
Les risques pour les ressources animales du Canada sont atténués	Pourcentage de cas pour lesquels des enquêtes ont été menées après la détection positive d'une maladie animale à déclaration obligatoire	100 %	31 mars 2017	100 %	100 %	100 %
Préparation efficace en vue de prévenir, de maîtriser et d'éliminer les maladies transfrontalières et les nouvelles maladies	Les guides à l'intention des représentants de l'ACIA sont mis à jour au besoin	100 % des mises à jour nécessaires sont effectuées	31 mars 2017	32 % des mises à jour nécessaires sont effectuées <sup>4</sup>	75 % des mises à jour nécessaires sont effectuées	33 % des mises à jour nécessaires sont effectuées
	Nombre d'exercices de simulation en vue de la préparation aux urgences auxquels a participé l'ACIA	9	31 mars 2017	8 <sup>5</sup>	11	23

<sup>4</sup> Les ressources ayant été affectées à plusieurs enjeux très médiatisés ou émergents, elles n'ont pas pu mettre à jour les documents d'orientation.

<sup>5</sup> Un exercice n'a pas été effectué dans la région de l'Ouest car l'Agence devait répondre à l'écllosion de la tuberculose bovine et y commettre des ressources.



Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cible	Date d'atteinte de la cible	Résultats réels 2016-2017	Résultats réels 2015-2016	Résultats réels 2014-2015
Réaction rapide et efficace aux éclosions de maladies au Canada	Pourcentage de cas détectés de maladies transfrontalières et de nouvelles maladies préoccupantes à déclaration obligatoire pour lesquelles une enquête a débuté dans un délai raisonnable	100 %	31 mars 2017	100 %	100 %	100 %
	Pourcentage de cas pour lesquels l'ACIA a communiqué avec les principaux intervenants dans un délai raisonnable après la confirmation d'une maladie transfrontalière ou d'une nouvelle maladie préoccupante	100 %	31 mars 2017	100 %	100 %	100 %

L'ACIA s'est fixé des cibles de rendement à long terme conformément aux résultats attendus. Elle évalue les progrès dans l'atteinte de ces cibles et corrige le tir au besoin.

Pour connaître le rendement antérieur de l'Agence et les leçons apprises quant aux indicateurs du Programme de santé des animaux et de prévention des zoonoses pour lesquels la cible n'a pas été atteinte, consulter la section pertinente des rapports ministériels sur le rendement précédents :

- [Rapport ministériel sur le rendement 2014-2015<sup>iv</sup>](#)
- [Rapport ministériel sur le rendement 2015-2016<sup>v</sup>](#)

Les tableaux suivants présentent les dépenses et les équivalents temps plein prévus et réels du Programme de santé des animaux et de prévention des zoonoses pour 2016-2017.

### Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2016-2017	Dépenses prévues 2016-2017	Autorisations totales pouvant être utilisées 2016-2017	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2016-2017	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2016-2017
137 163 044	138 055 855	187 159 735	173 246 450	35 190 595

L'écart de 49,1 millions de dollars entre les dépenses prévues et les autorisations totales est principalement attribuable aux paiements législatifs servant à indemniser les Canadiens, conformément aux règlements appropriés, pour les animaux dont on a ordonné la destruction aux fins de contrôle d'une maladie.

L'écart de 13,9 millions de dollars entre les autorisations totales et les dépenses réelles s'explique principalement par les économies réalisées durant la mise en œuvre de l'initiative fédérale liée aux infrastructures, par la péremption des fonds servant à financer des initiatives gouvernementales précises, et par le transfert de fonds au prochain exercice pour des paiements anticipés ayant trait aux négociations collectives.

### Ressources humaines (équivalents temps plein)

Nombre d'ETP prévus 2016-2017	Nombre d'ETP réels 2016-2017	Écart (nombre d'ETP réels moins nombre d'ETP prévus) 2016-2017
1 023	975	(48)

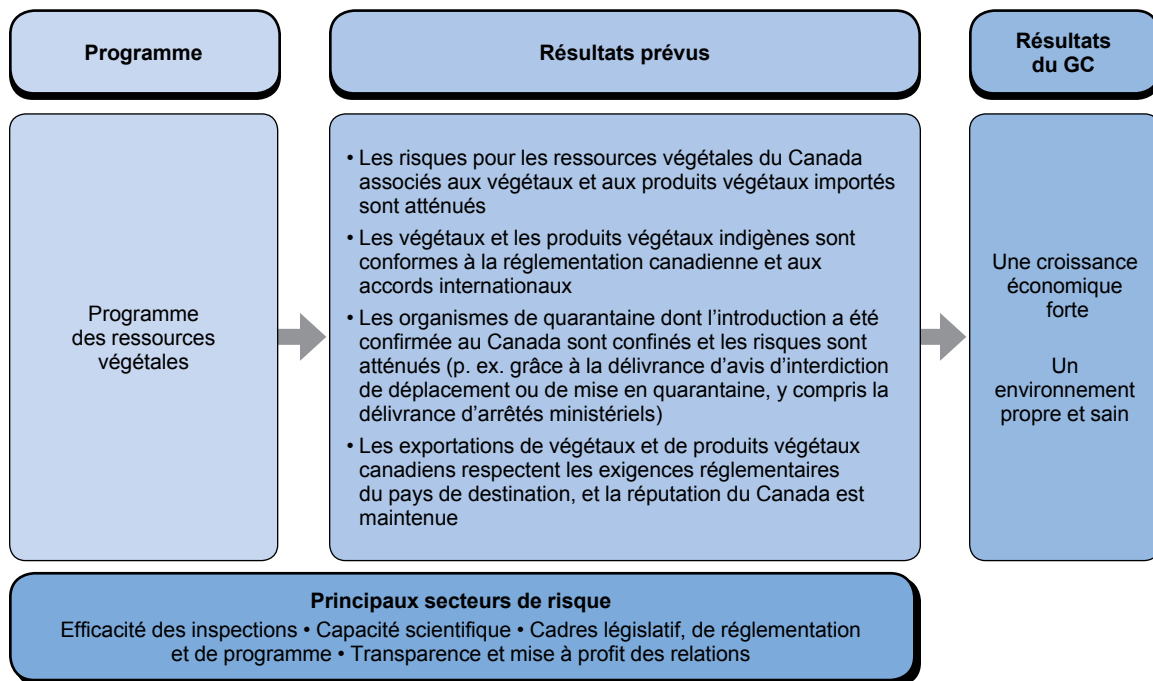
Le nombre réel d'équivalents temps plein était inférieur au nombre prévu en raison de l'obligation pour l'ACIA d'absorber l'augmentation des coûts associée aux négociations collectives résultant du gel des budgets de fonctionnement ministériels à l'échelle du gouvernement en 2014-2015 et en 2015-2016. Le Rapport sur les plans et les priorités 2016-2017 n'a pas été rédigé à temps pour permettre de tenir compte de cet ajustement dans les dépenses prévues.

L'information à l'appui des résultats et des ressources humaines et financières liée aux programmes de niveau inférieur de l'ACIA est disponible dans l'[InfoBase du SCT](#)<sup>vi</sup> et sur le [site web de l'Agence canadienne d'inspection des aliments](#)<sup>vii</sup>.

## Programme des ressources végétales

### Description

Le programme des ressources végétales vise à atténuer les risques pour les ressources végétales du Canada, une démarche essentielle à la salubrité et à l'accessibilité des aliments de même qu'à la santé publique et à la durabilité environnementale. Cet objectif est atteint grâce à la réglementation des produits agricoles et forestiers, à l'atténuation des risques pour les ressources végétales (les cultures comme les forêts) associés aux maladies et aux ravageurs réglementés, à la réglementation de l'innocuité et de l'intégrité des semences, des engrais et des produits végétaux, ainsi qu'à la gestion des urgences et des incidents liés à la protection des végétaux. En outre, le programme permet de protéger les ressources végétales contre les menaces délibérées, de faciliter l'introduction de nouvelles technologies et de protéger les obtentions végétales. L'atteinte de l'objectif du programme inspire confiance à l'égard des végétaux, des produits végétaux et des systèmes de production de végétaux au Canada, tout en contribuant à la protection des ressources végétales du pays.



### Résultats

#### Renforcement de la capacité scientifique et des partenariats pour appuyer la prise de décisions

L'ACIA a travaillé avec l'Animal and Plant Health Inspection Service de la United States Department of Agriculture pour solidifier davantage ses liens avec le secteur agricole et mieux harmoniser les exigences réglementaires du Canada avec celles des États-Unis.

Cette collaboration contribue à protéger l'économie et l'environnement du Canada en assurant une circulation régulière de produits exempts d'organisme nuisible à la frontière avec les États-Unis. Elle contribue aussi aux stratégies en place dans le périmètre nord-américain visant à empêcher les phytoravageurs de dévaster les cultures, les forêts et l'environnement de l'Amérique du Nord.

### **Partenariat avec les administrations provinciales et territoriales**

En juillet 2016, les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux de l'Agriculture ont approuvé un cadre fédéral-provincial-territorial de gestion stratégique des urgences. Ce cadre ouvre la voie à la création conjointe d'une stratégie nationale sur la santé des végétaux et des animaux, ainsi qu'à la planification d'activités à court terme.

La Stratégie sur la santé des végétaux et des animaux a été créée conjointement par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, des représentants du milieu universitaire et de l'industrie et d'autres intervenants en protection des végétaux et en santé des animaux. Tous partagent l'objectif de renforcer le régime canadien de protection de la santé des végétaux et des animaux en améliorant la collaboration entre les partenaires, en innovant et en privilégiant la prévention des risques. L'ACIA et Agriculture et Agroalimentaire Canada ont travaillé avec les provinces, les territoires et l'industrie pour élaborer les premières activités de mise en œuvre de la Stratégie.

### **LE SAVIEZ-VOUS?**

En 2016-2017, l'ACIA a :

- signé un nouvel accord avec l'Australie sur l'exportation de bois débité non traité du Canada, d'une valeur de plus de 40 millions de dollars par année;
- mené à bien des négociations concernant l'accès du bois d'œuvre de frêne canadien (séché au séchoir) au marché de l'Union européenne, d'une valeur de plus de 76 millions de dollars par année;
- élargi les zones réglementées pour l'agrile du frêne afin d'inclure la ville de Thunder Bay ainsi que les municipalités régionales de comté de Joliette et d'Autray au Québec.

### **LE SAVIEZ-VOUS?**

Le leadership du Canada sur la scène internationale en matière de protection des végétaux a été reconnu en mai 2016 avec la nomination d'une grande spécialiste des normes phytosanitaires internationales au Bureau de la Commission des mesures phytosanitaires. La Commission des mesures phytosanitaires est l'organe directeur de la Convention internationale pour la protection des végétaux. Le Bureau, composé de sept membres, offre des conseils à la Commission sur son orientation stratégique ainsi que sur la gestion financière et opérationnelle de ses activités.

En décembre 2016, des partenaires se sont réunis à l'occasion du Forum national de planification sur la santé des végétaux et des animaux pour discuter de l'avenir de la santé des végétaux et des animaux, pour planifier et structurer les actions visant à améliorer la santé des végétaux et des animaux au Canada, et pour désigner de multiples intervenants voulant participer à des groupes de travail afin de peaufiner la Stratégie sur la santé des végétaux et des animaux.

### Résultats atteints

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cible	Date d'atteinte de la cible	Résultats réels 2016-2017	Résultats réels 2015-2016	Résultats réels 2014-2015
Atténuation des risques, pour les ressources végétales indigènes, provenant de végétaux et de produits végétaux importés	Nombre de ravageurs des végétaux exotiques qui sont introduits au Canada par les voies visées par règlement	0	31 mars 2017	1 <sup>6</sup>	0	0
Les ressources végétales et les produits végétaux indigènes sont conformes à la réglementation canadienne et aux accords internationaux	Pourcentage de semences, d'intrants de végétaux qui présentent des traits nouveaux et qui sont conformes à la réglementation canadienne et aux accords internationaux	90 %	31 mars 2017	93,2 %	96,16 %	98 %

<sup>6</sup> En juin 2016, l'ACIA a confirmé la présence en Ontario de *Rhagoletis cerasi*, une mouche européenne des cerises.

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cible	Date d'atteinte de la cible	Résultats réels 2016-2017	Résultats réels 2015-2016	Résultats réels 2014-2015
Les nouveaux ravageurs justiciables de quarantaine au Canada, dont la présence a été confirmée, sont confinés et les risques en sont atténués (p. ex. au moyen de la délivrance d'avis)	Pourcentage de cas confirmés de la présence de ravageurs justiciables de quarantaine pour lesquels un avis a été émis	100 %	31 mars 2017	100 %	100 %	100 %
	Pourcentage d'avis émis en temps opportun	90 %	31 mars 2017	100 %	100 %	100 %
Les exportations de ressources végétales et de produits végétaux canadiens respectent les exigences d'importation imposées par le pays de destination et la réputation du Canada est maintenue	Pourcentage d'envois de ressources végétales et de produits végétaux certifiés (lots) respectant les exigences d'importation imposées par le pays de destination	99 %	31 mars 2017	99,73 %	99 %	99,7 %

L'ACIA s'est fixé des cibles de rendement à long terme conformément aux résultats attendus. Elle évalue les progrès dans l'atteinte de ces cibles et corrige le tir au besoin.

Les tableaux suivants présentent les dépenses et les équivalents temps plein prévus et réels du Programme des ressources végétales pour 2016-2017.

**Ressources financières budgétaires (en dollars)**

Budget principal des dépenses 2016-2017	Dépenses prévues 2016-2017	Autorisations totales pouvant être utilisées 2016-2017	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2016-2017	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2016-2017
93 368 850	93 894 697	92 892 965	79 435 589	(14 459 108)

L'écart de 1,0 million de dollars entre les dépenses prévues et les autorisations totales est principalement attribuable à un ajustement technique en cours d'exercice.

L'écart de 13,5 millions de dollars entre les autorisations totales et les dépenses réelles s'explique principalement par les économies réalisées durant la mise en œuvre de l'initiative fédérale liée aux infrastructures, par la péremption des fonds servant à financer des initiatives gouvernementales précises, et par le transfert de fonds au prochain exercice pour des paiements anticipés ayant trait aux négociations collectives.

**Ressources humaines (équivalents temps plein)**

Nombre d'ETP prévus 2016-2017	Nombre d'ETP réels 2016-2017	Écart (nombre d'ETP réels moins nombre d'ETP prévus) 2016-2017
756	695	(61)

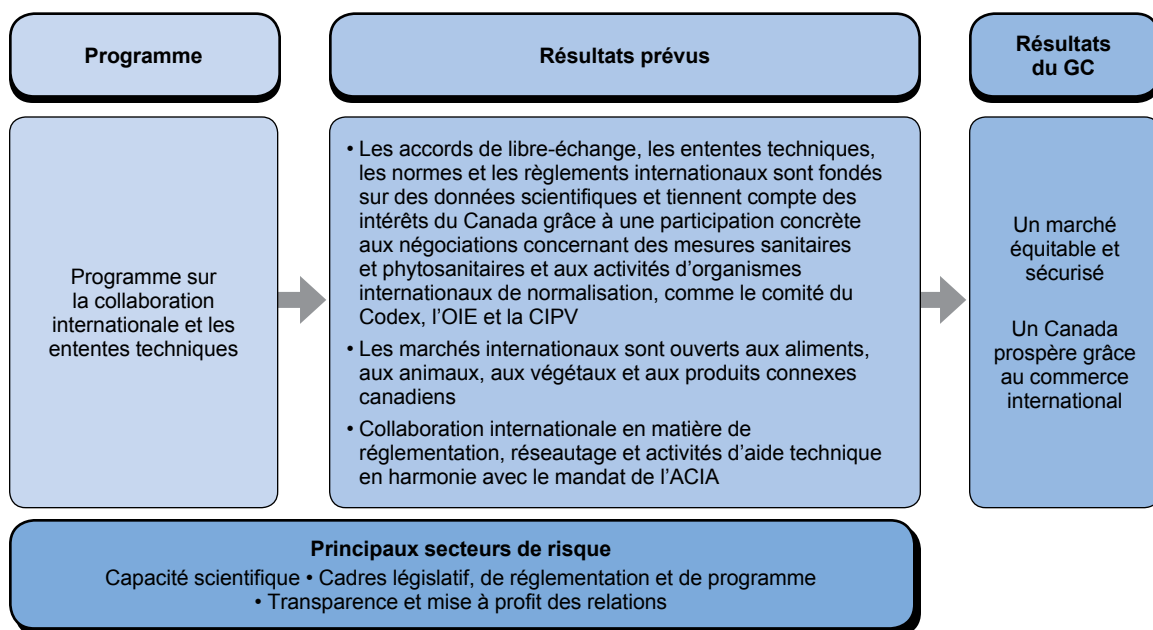
Le nombre réel d'équivalents temps plein était inférieur au nombre prévu en raison de l'obligation pour l'ACIA d'absorber l'augmentation des coûts associée aux négociations collectives résultant du gel des budgets de fonctionnement ministériels à l'échelle du gouvernement en 2014-2015 et en 2015-2016. Le Rapport sur les plans et les priorités 2016-2017 n'a pas été rédigé à temps pour permettre de tenir compte de cet ajustement dans les dépenses prévues.

L'information à l'appui des résultats et des ressources humaines et financières liée aux programmes de niveau inférieur de l'ACIA est disponible dans l'[InfoBase du SCT](#)<sup>vi</sup> et sur le [site web de l'Agence canadienne d'inspection des aliments](#)<sup>vii</sup>.

## Collaboration internationale et les ententes techniques

### Description

Le programme sur la collaboration internationale et les ententes techniques contribue à fournir un cadre de réglementation international cohérent, prévisible et fondé sur des données scientifiques qui aide les producteurs d'aliments, d'animaux et de végétaux à se conformer aux exigences des pays importateurs et à mener des activités commerciales représentant des milliards de dollars pour l'économie canadienne. Les objectifs du programme sont atteints grâce à la participation active de l'ACIA à des forums internationaux en vue d'établir des règlements, des normes, des lignes directrices et des politiques internationales fondés sur des principes scientifiques, et à la gestion de comités des mesures sanitaires et phytosanitaires formés en vertu d'accords internationaux. L'ACIA contribue à l'accès aux marchés en faisant la promotion active du système de réglementation canadien fondé sur des principes scientifiques auprès des partenaires commerciaux étrangers et en menant des négociations en vue de régler des questions d'ordre scientifique et technique.



### Résultats

En 2016-2017, l'ACIA s'est concentrée sur les priorités du Programme sur la collaboration internationale et les ententes techniques ayant trait aux normes et aux règles internationales, à la coopération en matière de réglementation, à l'aide technique, à l'accès aux marchés et aux accords de libre-échange.



## Règles et normes internationales

Pour favoriser l'élaboration de normes internationales reposant sur des principes scientifiques en conformité avec le cadre canadien de réglementation et les objectifs du gouvernement du Canada, l'ACIA a dirigé la participation du Canada à la Convention internationale pour la protection des végétaux et à l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE), et codirigé, avec Santé Canada, la participation du pays à la Commission du Codex Alimentarius.

### LE SAVIEZ-VOUS?

En 2016-2017, l'ACIA a présidé avec succès la 43<sup>e</sup> séance du Comité du Codex sur l'étiquetage des denrées alimentaires, tenue par le gouvernement du Canada.

Ce comité a réussi à faire avancer l'élaboration de documents d'orientation concernant la datation des aliments préemballés.

Afin de mettre à profit ses connaissances scientifiques pour l'élaboration de normes internationales, l'ACIA a accru sa participation au sein d'organismes internationaux de normalisation en intégrant des experts techniques canadiens à l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE), à la Convention internationale pour la protection des végétaux et à l'unité de la sécurité sanitaire et de la qualité des aliments de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. Essentiellement, l'expert canadien à la Convention internationale pour la protection des végétaux gère l'élaboration d'ePhyto, un outil mondial harmonisé qui vise à simplifier l'acceptation et l'échange de certificats phytosanitaires électroniques entre les pays partenaires commerciaux.

En 2016-2017, le Canada a fait l'objet de l'évaluation la plus exhaustive à ce jour de ses services vétérinaires. L'évaluation a été effectuée par l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) et coordonnée par l'ACIA à l'échelle fédérale, provinciale et territoriale et, au besoin, avec des intervenants canadiens. Cette évaluation joue un rôle essentiel dans le maintien de la confiance internationale à l'égard des systèmes canadiens de santé et de bien-être des animaux et offre de précieux conseils quant aux points à améliorer. Un rapport final sera publié en 2017-2018 et présentera la façon dont le Canada répond aux normes vétérinaires internationales, en plus de recommander des améliorations.

## Coopération en matière de réglementation

L'ACIA a poursuivi sa collaboration active avec ses homologues étrangers dans beaucoup de pays, y compris les États-Unis, le Mexique, la Chine, l'Union européenne et l'Inde. Son but était de renforcer et d'élargir ses partenariats visant à gérer les risques avant leur apparition à la frontière canadienne, ainsi que de connaître et de faire connaître les pratiques de réglementation exemplaires et d'atteindre les objectifs en matière de salubrité des aliments, de santé des animaux et de protection des végétaux.

En particulier :

- Le Canada et les États-Unis ont collaboré afin d'harmoniser leurs méthodes de réglementation, au besoin, dans le cadre des activités du Conseil de coopération en

matière de réglementation. En 2016-2017, l'ACIA et ses homologues américains ont fait avancer les projets pluriannuels du Conseil de coopération en matière de réglementation et ont accepté d'entreprendre de nouvelles initiatives :

- En mai 2016, l'ACIA, Santé Canada et la Food and Drug Administration des États-Unis ont ratifié l'Entente de reconnaissance des systèmes de sécurité sanitaire des aliments, dont la mise en œuvre est en cours. L'ACIA poursuit ses efforts avec la United States Department of Agriculture visant l'échange de certificats électroniques.
- De nouvelles initiatives du Conseil de coopération en matière de réglementation ont été entreprises dans le but d'atténuer les risques entre le Canada et les États-Unis tout en facilitant le commerce. Citons notamment la simplification des exigences d'exportation visant le commerce de viandes entre les deux pays, l'harmonisation des méthodes d'analyse et la simplification du transport d'urgence d'animaux vivants.
- Par l'intermédiaire de l'initiative Par-delà la frontière, l'ACIA a poursuivi sa collaboration avec les États-Unis concernant les pays réglementés à l'égard de la spongieuse asiatique pour prévenir l'introduction de cet organisme nuisible en Amérique du Nord. Parmi les activités réalisées en 2016-2017, citons l'évaluation conjointe par le Canada et les États-Unis du programme de lutte contre la spongieuse asiatique de la Russie et un dialogue continu avec le pays, ainsi que la collaboration avec le Chili et la Nouvelle-Zélande pour, dans la mesure du possible, harmoniser les exigences des programmes de certification pré-départ avec celles de l'Amérique du Nord de façon à simplifier le travail des pays réglementés et de l'industrie de l'expédition.
- L'ACIA a organisé régulièrement des réunions de cadres supérieurs avec ses homologues aux États-Unis et au Mexique afin de discuter d'orientation stratégique et de renforcer la collaboration pour ce qui est d'adopter des méthodes communes de vérification et de certification électronique pour le secteur des viandes. Par exemple, en janvier 2017, l'ACIA, le Food Safety and Inspection Service des États-Unis et le Service national mexicain pour l'innocuité et la qualité des produits agroalimentaires ont convenu des conditions de leur relation commerciale visant les produits à base de viande, de volaille et d'œufs. Ces conditions décrivent un processus uniforme permettant aux trois pays d'effectuer des vérifications entre eux de même que la marche à suivre pour déterminer les équivalences, ce qui contribuera à améliorer l'accès aux marchés.
- En ce qui a trait à l'Union européenne, le dialogue continu avec la Direction générale de la santé et de la sécurité alimentaire de la Commission européenne a été constructif : en janvier 2017, l'Union européenne a reconnu la saison exempte de la fièvre catarrhale du mouton au Canada. De plus, l'ACIA et la Direction générale de la santé et de la sécurité alimentaire de la Commission européenne travaillent activement à la mise en œuvre d'un nouveau comité mixte de gestion des mesures sanitaires et phytosanitaires, établi dans le cadre de l'Accord économique et commercial global récemment conclu par le Canada et l'Union européenne.

- En ce qui concerne les marchés en rapide croissance, l'ACIA a tenu plusieurs réunions de personnel technique et de cadres supérieurs avec la Chine et l'Inde afin de faire avancer la coopération en matière de réglementation ainsi que la résolution des questions relatives à l'accès aux marchés.

### **Aide technique**

Voici comment l'ACIA a fourni de l'aide technique :

- Elle a réalisé 14 activités d'échange d'information au Canada pour répondre aux demandes d'aide technique provenant des autorités de pays en développement et d'économies émergentes reconnues comme partenaires commerciaux ou aux demandes présentées en leur nom par des organisations canadiennes.
- Elle a amélioré la salubrité des aliments lors de deux importantes missions d'aide technique à l'étranger qui avaient pour but d'organiser des ateliers de renforcement des capacités au Vietnam et en Inde avec des partenaires du gouvernement et de l'industrie. Cette démarche visait à compléter les mesures de détection et d'interception des produits à leur arrivée au Canada, ainsi qu'à améliorer les mesures de contrôle préventif permettant de gérer les risques avant leur apparition au pays.

### **Aide relative à l'accès aux marchés**

En 2016-2017, l'ACIA a continué à promouvoir le système de réglementation canadien fondé sur des principes scientifiques auprès de ses homologues de pays partenaires commerciaux importants, a négocié les conditions d'importation et d'exportation et a résolu des problèmes techniques afin d'élargir ou de maintenir l'accès aux marchés. Ce travail a été réalisé avec l'aide des spécialistes de l'ACIA au Canada et à l'étranger et a permis de résoudre 64 questions relatives à l'accès aux marchés, y compris les suivantes :

- L'accès au marché chinois a été maintenu pour le canola jusqu'au 31 mars 2020. Le 31 mars 2017, on a décidé de maintenir l'accès au marché indien pour les légumineuses jusqu'au 30 juin 2017.
- Le marché des bovins de plus de 30 mois a été élargi au Mexique.
- L'accès en Chine et en Ukraine a été amélioré grâce à l'augmentation du nombre d'installations d'entreposage sous froid et d'établissements de transformation des viandes canadiens souhaitant exporter des produits dans ces pays.
- L'accès au marché turc a été ouvert pour les bovins reproducteurs.
- L'accès a été rouvert dans de nombreux pays qui imposaient des restrictions commerciales résultant de cas canadiens d'influenza aviaire à déclaration obligatoire (2014, 2015 et 2016), de fièvre catarrhale du mouton (septembre 2015) et d'encéphalopathie spongiforme bovine (février 2015). De plus, les négociations se sont poursuivies avec les pays où les restrictions en matière d'importation demeurent.

## Résultats atteints

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cible	Date d'atteinte de la cible	Résultats réels 2016-2017	Résultats réels 2015-2016	Résultats réels 2014-2015
Les accords de libre-échange, les ententes techniques, les normes et les règlements internationaux sont fondés sur des données scientifiques et tiennent compte des intérêts du Canada grâce à une participation concrète aux négociations concernant des mesures sanitaires et phytosanitaires et aux activités d'organismes internationaux de normalisation, comme le comité du Codex, l'OIE et la CIPV	Nombre de négociations clés concernant des mesures sanitaires et phytosanitaires et de réunions d'organismes internationaux de normalisation au cours desquelles l'ACIA a défendu les intérêts du Canada	36	31 mars 2017	36	38	43
Les marchés internationaux sont ouverts aux aliments, aux animaux, aux végétaux et aux produits connexes canadiens	Nombre d'obstacles non tarifaires injustifiés éliminés	45	31 mars 2017	64 <sup>7</sup>	57	40

<sup>7</sup> Cet excellent résultat est attribuable aux techniques et aux activités de collaboration de l'ACIA au Canada et à l'étranger, en partenariat avec des ministères fédéraux comme Agriculture et Agroalimentaire Canada et Affaires mondiales Canada ainsi qu'avec l'industrie canadienne.

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cible	Date d'atteinte de la cible	Résultats réels 2016-2017	Résultats réels 2015-2016	Résultats réels 2014-2015
Collaboration internationale en matière de réglementation, réseautage et activités d'assistance technique en harmonie avec le mandat de l'ACIA	Nombre de comités de cadres supérieurs dirigés par l'ACIA avec des homologues étrangers	4	31 mars 2017	4	6	7
	Nombre d'activités d'assistance technique menées par l'ACIA pour des gouvernements étrangers	8	31 mars 2017	16 <sup>8</sup>	11	13

Les tableaux suivants présentent les dépenses et les équivalents temps plein prévus et réels du Programme sur la collaboration internationale et les ententes techniques pour 2016-2017.

#### Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2016-2017	Dépenses prévues 2016-2017	Autorisations totales pouvant être utilisées 2016-2017	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2016-2017	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2016-2017
31 045 476	35 727 492	35 227 611	31 229 287	(4 498 205)

L'écart de 4,0 millions de dollars entre les autorisations totales et les dépenses réelles est principalement attribuable au transfert de fonds au prochain exercice pour des paiements anticipés ayant trait aux négociations collectives, ainsi qu'à la péremption des fonds servant à financer des initiatives gouvernementales précises.

<sup>8</sup> Grâce à des mécanismes de diversification des modes de prestation de services, comme les webinaires et les téléconférences accessibles par hyperlien, l'ACIA a dépassé la cible et répondu aux attentes en utilisant les ressources disponibles.

### Ressources humaines (équivalents temps plein)

Nombre d'ETP prévus 2016-2017	Nombre d'ETP réels 2016-2017	Écart (nombre d'ETP réels moins nombre d'ETP prévus) 2016-2017
343	295	(48)

Le nombre réel d'équivalents temps plein était inférieur au nombre prévu en raison de l'obligation pour l'ACIA d'absorber l'augmentation des coûts associée aux négociations collectives résultant du gel des budgets de fonctionnement ministériels à l'échelle du gouvernement en 2014-2015 et en 2015-2016. Le Rapport sur les plans et les priorités 2016-2017 n'a pas été rédigé à temps pour permettre de tenir compte de cet ajustement dans les dépenses prévues.

L'information à l'appui des résultats et des ressources humaines et financières liée aux programmes de niveau inférieur de l'ACIA est disponible dans l'[InfoBase du SCT](#)<sup>vi</sup> et sur le [site web de l'Agence canadienne d'inspection des aliments](#)<sup>vii</sup>.

## Services internes

### Description

Les services internes sont les groupes d'activités et de ressources connexes que le gouvernement fédéral considère comme des services de soutien aux programmes ou qui sont requis pour respecter les obligations d'une organisation. Les Services internes renvoient aux activités et aux ressources de 10 catégories de services distinctes qui soutiennent l'exécution de programmes dans l'organisation, sans égard au modèle de prestation des Services internes du ministère. Les 10 catégories de service sont : services de gestion et de surveillance, services des communications, services juridiques, services de gestion des ressources humaines, services de gestion des finances, services de gestion de l'information, services des technologies de l'information, services de gestion des biens, services de gestion du matériel et services de gestion des acquisitions.

### Résultats

En 2014-2015, l'ACIA a élaboré un plan triennal visant à sensibiliser son personnel à la protection des renseignements personnels et à créer une série d'outils pour aider les gestionnaires et les employés à exercer leurs activités quotidiennes. En 2016-2017, l'ACIA a travaillé à la mise en œuvre, en deux étapes, du cadre de mesure de la conformité en matière de protection des renseignements personnels. Ce cadre fournit un outil d'autoévaluation destiné aux différents programmes de l'Agence et au chef de la protection des renseignements personnels.

### Communications numériques

En 2016-2017, l'ACIA a consacré ses efforts à la mise en œuvre de son plan de communications numériques. L'Agence a adopté un mode de communication numérique par défaut et créé des produits modernes pour transmettre son message, y compris des infographies et des vidéos. En février 2017, elle a lancé sa nouvelle image de marque, qui exprime l'essence de l'organisation et modernise sa façon de se présenter. La nouvelle image de marque est conforme aux exigences du Programme de coordination de l'image de marque du Secrétariat du Conseil du Trésor, ce qui permet au public et aux intervenants de facilement reconnaître l'ACIA. Une telle uniformité de l'identité visuelle est cruciale dans le monde numérique d'aujourd'hui, où les produits de communication sont exploités sur différentes plateformes et dans différents médias.

L'ACIA a augmenté sa présence dans les médias sociaux en lançant une nouvelle [chaîne YouTube](#)<sup>1</sup> en septembre 2016 et en élaborant une stratégie de rappels d'aliments ciblés. Cette chaîne a aidé l'Agence à joindre de nouveaux publics et à amorcer une conversation avec les Canadiens, ce qui a entraîné une augmentation de 42 % des abonnés à ses comptes de médias sociaux.

L'ACIA a mené la phase pilote de son projet d'extraction électronique visant à optimiser l'accès aux services d'information au sein de l'Agence, à réduire le temps et les coûts associés à l'extraction de documents électroniques ainsi qu'à fournir un meilleur service aux clients dans les délais prescrits par la loi.

### **Amélioration de la planification des investissements et de la gestion de projets**

En 2016-2017, l'ACIA a continué de renforcer son contrôle de la gestion de la planification des investissements. L'Agence a amélioré la surveillance et la gestion des pratiques de planification des investissements en mettant en place un régime mieux adapté qui favorise une saine gestion, l'optimisation des ressources et le respect des priorités. L'ACIA a continué l'élaboration de son modèle opérationnel en mettant davantage l'accent sur l'expérience client et sur la façon de structurer ses activités de façon à mieux influencer et orienter la planification des investissements au cours des prochaines années. L'Agence a aussi achevé et mis en œuvre son cadre de mesure du rendement pour la planification des investissements.

Afin de continuer à améliorer sa gestion de projets, l'ACIA envisage d'appliquer les principes de gestion des projets de portefeuille et de programme au cadre de gestion des projets de l'organisation. L'évaluation a indiqué que des modifications au cadre et au modèle de gouvernance s'imposaient.

L'Agence a mis la dernière touche à son programme de compétences en gestion de projets, qui sera mis en œuvre par étapes sur une période de trois ans, en l'harmonisant avec l'orientation du gouvernement du Canada quant aux compétences en gestion de projets. Le programme propose trois piliers de compétences et quatre volets de services de gestion de projets. Le programme devrait être lancé en 2017-2018. Il permettra non seulement d'améliorer les compétences et l'efficacité des membres de l'ACIA en matière de gestion de projets, mais aussi de mieux utiliser l'argent des contribuables.

### **Modernisation et regroupement des applications de technologies de l'information pour améliorer la qualité des services et l'efficacité**

En tant que membre du gouvernement du Canada, l'Agence doit soutenir différentes initiatives axées sur la normalisation et la centralisation des applications de TI, dont l'Initiative de transformation des services de courriel et la migration du centre de données de Services partagés Canada. En 2016-2017, l'Agence a poursuivi ses activités de préparation des applications et des appareils en vue de l'utilisation du nouveau service de messagerie Microsoft Outlook. La planification de la migration du centre de données de Services partagés Canada et du transfert de la charge de travail des serveurs Windows 2003 s'est poursuivie au cours de l'exercice.

Pour suivre l'orientation du gouvernement du Canada visant à uniformiser la gestion des fonds de renseignements, l'ACIA travaille au développement de produits nécessaires à la migration de son système de gestion des documents vers le système commun de gestion des documents du gouvernement du Canada.



## Ressources humaines

L'ACIA a continué d'adopter la vision d'Objectif 2020 : créer et conserver une fonction publique de premier ordre outillée pour servir le Canada et les Canadiens.

L'Agence a concentré ses efforts dans les domaines du recrutement, de la création de milieux de travail respectueux et de l'innovation. Parmi les activités qui se sont déroulées durant la période visée par le rapport, citons la promotion du recrutement d'Autochtones auprès des membres des communautés autochtones grâce à une vidéo et au recrutement sur les campus, la poursuite du programme de soutien par les pairs ESPOIR (en santé mentale) et le lancement de « Demandez à l'ACIA », un portail en ligne visant à répondre aux questions des parties réglementées.

La formation sur les valeurs et l'éthique est toujours obligatoire pour tous les nouveaux employés. Elle fait partie du programme d'orientation de l'ACIA, de son Programme préalable à l'emploi et de son programme de développement du leadership des superviseurs. En diffusant régulièrement aux employés ses bulletins d'information nationaux, l'ACIA leur a rappelé leurs obligations en matière de valeurs et d'éthique et leur a précisé la formation en ligne et en classe qui leur était offerte. La Journée des valeurs et de l'éthique, qui s'est tenue le 16 février 2017, se concentrait sur la sensibilisation des employés aux mécanismes et aux programmes de soutien internes leur étant offerts.

L'ACIA a décelé les tendances et les occasions d'amélioration continue relativement à son processus de dotation collective. Pour améliorer son processus, elle devra mettre en œuvre les recommandations du Bureau de l'Ombudsman de la dotation, y compris réaliser un exercice d'évaluation des risques. Cet exercice permettra de déterminer les secteurs à risque élevé, à risque moyen et à risque faible qui orienteront la matrice de responsabilisation de la dotation, l'ensemble des politiques et le prochain programme de surveillance. De plus, la Politique sur le cadre de dotation a été mise à jour en avril 2016, puis remplacée par un cadre de dotation et de recrutement, une politique en matière de dotation et de recrutement ainsi que des lignes directrices précises en matière de dotation. Le nouvel ensemble de politiques apporte des clarifications sur les rôles, les responsabilités et les obligations en matière de dotation.

L'Agence s'est associée à des établissements d'enseignement postsecondaire afin de promouvoir les possibilités de carrière dans la fonction publique fédérale et à l'ACIA. Elle a également établi une présence en ligne dans le milieu du recrutement.

### LE SAVIEZ-VOUS?

L'ACIA a publié un rapport d'étape annuel concernant [Objectif 2020 sur YouTube](#)<sup>ix</sup>.

## Mise en œuvre de l'initiative pour un gouvernement ouvert

La Directive sur le gouvernement ouvert du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, en vigueur depuis le 9 octobre 2014, oblige les ministères et les organismes à maximiser la publication des données ouvertes et de l'information ouverte du gouvernement du Canada. En 2016-2017, l'ACIA a exécuté son Plan de mise en œuvre pour un gouvernement ouvert en réalisant une analyse comparative des activités du Canada et d'autres pays en matière de transparence et d'ouverture. Cette analyse a permis de définir les pratiques exemplaires et les points à améliorer. De plus, l'Agence a terminé la révision de sa politique de transparence, qui orientera les prochaines activités en matière de transparence et d'ouverture.

Les tableaux suivants présentent les dépenses et les équivalents temps plein prévus et réels du programme des services internes pour 2016-2017.

### Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2016-2017	Dépenses prévues 2016-2017	Autorisations totales pouvant être utilisées 2016-2017	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2016-2017	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2016-2017
113 578 857	113 999 756	139 270 484	133 431 955	19 432 199

L'écart de 25,3 millions de dollars entre les dépenses prévues et les autorisations totales est principalement attribuable à trois facteurs : la répartition des autorisations en cours d'exercice pour permettre la réaffectation des ressources entre les programmes et les services internes et ainsi assurer la conformité avec la version modifiée du Guide sur les dépenses dans les services internes : comptabilisation, établissement de rapports et attribution du Conseil du Trésor; le renouvellement des fonds affectés aux initiatives temporaires; l'octroi de fonds dans le Budget de 2016 pour améliorer la salubrité des aliments pour la population canadienne.

L'écart de 5,8 millions de dollars entre les autorisations totales et les dépenses réelles est principalement attribuable au transfert de fonds au prochain exercice pour des paiements anticipés ayant trait aux négociations collectives, ainsi qu'à la péremption des fonds servant à financer des initiatives gouvernementales précises.

**Ressources humaines (équivalents temps plein)**

Nombre d'ETP prévus 2016-2017	Nombre d'ETP réels 2016-2017	Écart (nombre d'ETP réels moins nombre d'ETP prévus) 2016-2017
749	916	167

L'écart de 167 équivalents temps plein s'explique en grande partie par la réaffectation des ressources entre les programmes et les services internes pour assurer la conformité avec la version modifiée du Guide sur les dépenses dans les services internes : comptabilisation, établissement de rapports et attribution du Conseil du Trésor, et par les fonds reçus en cours d'exercice pour des initiatives approuvées par le Conseil du Trésor.

L'augmentation du nombre d'équivalents temps plein a été légèrement compensée par l'obligation pour l'ACIA d'absorber l'augmentation des coûts associée aux négociations collectives résultant du gel des budgets de fonctionnement ministériels à l'échelle du gouvernement en 2014-2015 et en 2015-2016. Le Rapport sur les plans et les priorités 2016-2017 n'a pas été rédigé à temps pour permettre de tenir compte de cet ajustement dans les dépenses prévues.



## Analyse des tendances en matière de dépenses et de ressources humaines

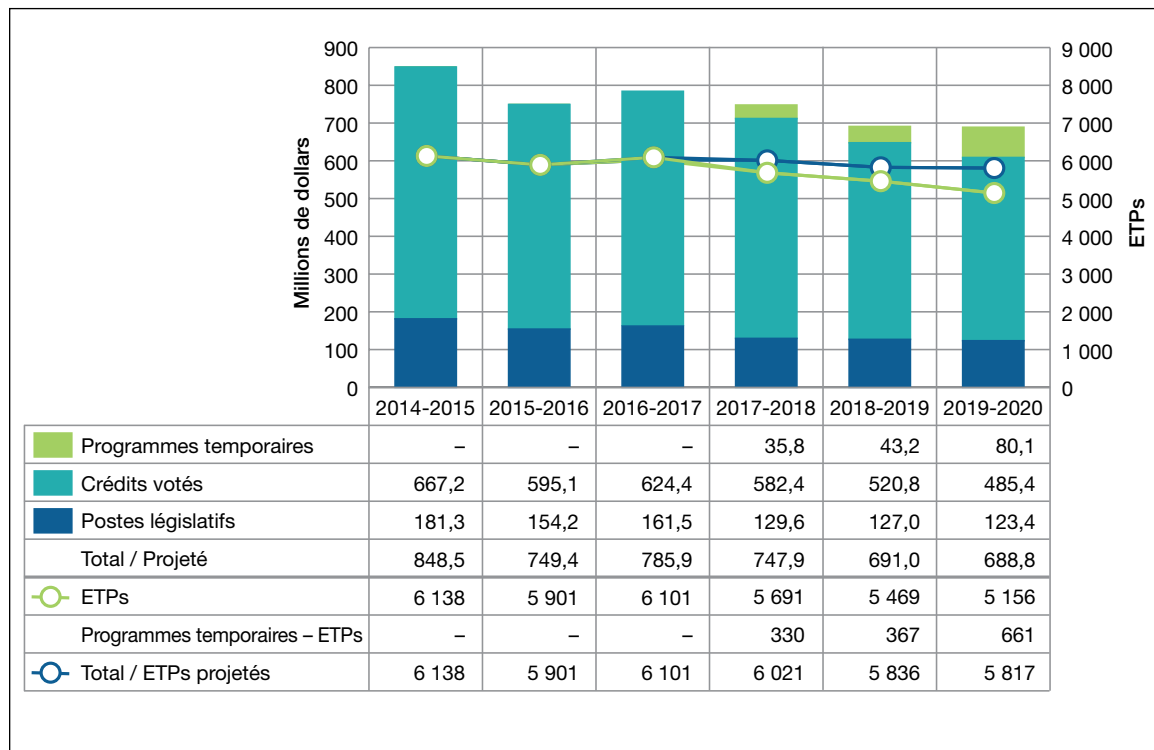
### Dépenses réelles

Les tableaux présentés dans cette section indiquent les dépenses de l'ACIA de 2014-2015 à 2016-2017 ainsi que les dépenses prévues pour les trois prochains exercices, soit de 2017-2018 à 2019-2020. Les dépenses prévues ne tiennent pas compte du renouvellement des fonds supplémentaires demandés.

Les programmes temporaires font l'objet de décisions du gouvernement visant à prolonger, à réduire ou à augmenter le financement.

L'Agence évaluera les initiatives temporaires et, au besoin, demandera leur renouvellement afin de protéger et d'améliorer de façon continue le système canadien de salubrité des aliments, la sécurité et l'accessibilité de l'approvisionnement alimentaire ainsi que les ressources végétales et animales. Une fois approuvées par le Parlement, les décisions de renouveler le financement seront prises en compte dans les autorisations budgétaires de l'Agence. Les tendances relatives aux dépenses de l'Agence, présentées dans le graphique ci-dessous, contiennent des renseignements sur l'Agence, y compris sur le renouvellement prévu des ressources temporaires.

#### Graphique des tendances relatives aux dépenses du ministère



## Sommaire du rendement budgétaire pour les programmes et les Services internes (en dollars)

Programmes et Services internes	Budget principal des dépenses 2016-2017	Dépenses prévues 2016-2017	Dépenses prévues 2017-2018	Dépenses prévues 2018-2019	Autorisations totales pouvant être utilisées 2016-2017	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2016-2017	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2015-2016	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2014-2015
Programme de salubrité des aliments	364 582 938	365 461 365	349 600 493	302 688 731	418 590 945	368 568 579	376 113 531	421 520 442
Programme de santé des animaux et de prévention des zoonoses	137 163 044	138 055 855	125 411 593	119 526 241	187 159 735	173 246 450	141 043 127	162 039 970
Programme des ressources végétales	93 368 850	93 894 697	78 664 213	76 076 780	92 892 965	79 435 589	79 807 062	90 262 195
Programme sur la collaboration internationale et les ententes techniques	31 045 476	35 727 492	36 418 999	29 531 085	35 227 611	31 229 287	32 552 166	40 718 768
<b>Total partiel</b>	<b>626 160 308</b>	<b>633 139 409</b>	<b>590 095 298</b>	<b>527 822 837</b>	<b>733 871 256</b>	<b>652 479 905</b>	<b>629 515 886</b>	<b>714 541 375</b>
Services internes	113 578 857	113 999 756	121 954 294	119 943 910	139 270 484	133 431 955	119 846 641	133 951 514
<b>Total</b>	<b>739 739 165</b>	<b>747 139 165</b>	<b>712 049 592</b>	<b>647 766 747</b>	<b>873 141 740</b>	<b>785 911 860</b>	<b>749 362 527</b>	<b>848 492 889</b>

## Ressources humaines réelles

### Sommaire des ressources humaines pour les programmes et les Services internes (équivalents temps plein)

Programmes et Services internes	Équivalents temps plein réels 2014-2015	Équivalents temps plein réels 2015-2016	Équivalents temps plein prévus 2016-2017	Équivalents temps plein réels 2016-2017	Équivalents temps plein prévus 2017-2018	Équivalents temps plein prévus 2018-2019
Programme de salubrité des aliments	3 250	3 155	3 220	3 116	2 890	2 732
Programme de santé des animaux et de prévention des zoonoses	1 012	959	975	1 023	942	929
Programme des ressources végétales	737	703	695	756	688	678
Programme sur la collaboration internationale et les ententes techniques	335	307	295	343	310	277
<b>Total partiel</b>	<b>5 334</b>	<b>5 124</b>	<b>5 185</b>	<b>5 238</b>	<b>4 830</b>	<b>4 616</b>
Services internes	804	777	916	749	861	853
<b>Total</b>	<b>6 138</b>	<b>5 901</b>	<b>6 101</b>	<b>5 987</b>	<b>5 691</b>	<b>5 469</b>

Les dépenses de l'ACIA ont augmenté en 2014-2015 en raison d'importants décaissements uniques liés aux initiatives pangouvernementales en matière de salaires. De plus, l'Agence a ratifié les conventions collectives en suspens, ce qui a entraîné d'importants règlements salariaux rétroactifs uniques et une augmentation continue des coûts se chiffrant à quelque 30 millions de dollars par année, que l'ACIA a absorbée. Comme 80 % des dépenses de fonctionnement annuelles de l'ACIA couvrent les coûts liés au personnel, il était très difficile de réaffecter les autorisations non liées au personnel. Par conséquent, le nombre d'équivalents temps plein de l'Agence a diminué au cours de 2015-2016.

En outre, l'ACIA devra absorber les coûts rétroactifs et l'augmentation continue des coûts associés aux règlements salariaux qui découleront des conventions collectives pour les exercices 2014-2015 et 2015-2016, en raison du gel des budgets de fonctionnement ministériels à l'échelle du gouvernement pour ces deux exercices. Elle a donc inclus les conséquences estimées de ces coûts futurs sur ses ressources humaines prévues en 2017-2018 et au cours des exercices suivants.

Les autorisations totales pouvant être utilisées pour 2016-2017 rendent compte des fonds supplémentaires reçus en cours d'exercice pour des initiatives approuvées par le Conseil du Trésor, du remboursement des paiements législatifs et d'autres ajustements en cours d'exercice. S'élevant à 126,0 millions de dollars, les fonds reçus en cours d'exercice proviennent essentiellement du renouvellement des fonds affectés aux initiatives temporaires, du transfert de fonds de l'exercice précédent, ainsi que des paiements législatifs servant à indemniser les Canadiens pour les végétaux ou les animaux dont on a ordonné la destruction aux fins de contrôle d'une maladie.

L'écart de 87,2 millions de dollars entre les autorisations totales et les dépenses réelles est principalement attribuable au transfert de fonds de 2016-2017 à l'exercice suivant pour l'initiative fédérale liée aux infrastructures et la plateforme de prestation électronique de services, au report stratégique de fonds en 2017-2018 pour tenir compte des répercussions anticipées des négociations collectives, aux économies réalisées durant la mise en œuvre de l'initiative fédérale liée aux infrastructures, ainsi qu'à la péremption des fonds servant à financer des initiatives gouvernementales précises.

## Dépenses par crédit voté

Pour obtenir de l'information sur les dépenses votées et les dépenses législatives de l'Agence, consulter les [Comptes publics du Canada 2017](#)<sup>x</sup>.



## Harmonisation des dépenses avec le cadre pangouvernemental

Harmonisation des dépenses réelles pour 2016-2017 avec le cadre pangouvernemental<sup>xi</sup> (en dollars)

Programme	Secteur de dépenses	Secteur d'activités du gouvernement du Canada	Dépenses réelles 2016-2017
Programme de salubrité des aliments	Affaires sociales	Des Canadiens en santé	368 568 579
Programme de santé des animaux et de prévention des zoonoses	Affaires sociales	Des Canadiens en santé	173 246 450
Programme des ressources végétales	Affaires économiques	Un environnement propre et sain	79 435 589
Programme sur la collaboration internationale et les ententes techniques	Affaires internationales	Un Canada prospère grâce au commerce international	31 229 287

Total des dépenses par secteur de dépenses (en dollars)

Secteur de dépenses	Total des dépenses prévues	Total des dépenses réelles
Affaires économiques	93 894 697	79 435 589
Affaires sociales	503 517 220	541 815 029
Affaires internationales	35 727 492	31 229 287

## États financiers et faits saillants des états financiers

### États financiers

Les états financiers [non audités] de l'Agence canadienne d'inspection des aliments pour l'exercice se terminant le 31 mars 2017 se trouvent sur le [site Web de l'ACIA](#)<sup>xii</sup>.

### Faits saillants des états financiers

#### État condensé des opérations (non audité) pour l'exercice se terminant le 31 mars 2017 (en dollars)

Information financière	Résultats prévus 2016-2017	Réels 2016-2017	Réels 2015-2016	Écart (réels 2016-2017 moins prévus 2016-2017)	Écart (réels 2016-2017 moins réels 2015-2016)
Total des charges	821 591	868 543	817 882	46 952	50 661
Total des revenus	52 610	53 787	53 104	1 177	683
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	768 981	814 756	764 778	45 775	49 978

#### État condensé de la situation financière (non audité) au 31 mars 2017 (en dollars)

Information financière	2016-2017	2015-2016	Écart (2016-2017 moins 2015-2016)
Total des passifs nets	171 912	145 217	26 695
Total des actifs financiers nets	98 051	80 240	17 811
Dette nette du ministère	73 861	64 977	8 884
Total des actifs non financiers	189 067	178 223	10 844
Situation financière nette du ministère	115 206	113 246	1 960

## Renseignements supplémentaires

### Renseignements ministériels

#### Profil de l'organisation

**Ministre de tutelle :** L'honorable Ginette Petitpas Taylor, C.P., députée

**Premier dirigeant :** Paul Glover

**Portefeuille ministériel :** Santé

#### Instruments habilitants :

##### À l'échelle de l'ACIA

- [Loi sur l'Agence canadienne d'inspection des aliments](#)<sup>xiii</sup>
- [Loi sur les sanctions administratives pécuniaires en matière d'agriculture et d'agroalimentaire](#)<sup>xiv</sup>

##### Salubrité des aliments

- [Loi sur les aliments et drogues](#)<sup>xv</sup> (en ce qui concerne les aliments)
- [Loi sur la salubrité des aliments au Canada](#)<sup>xvi</sup> quand elle entrera en vigueur, cette loi remplacera les lois suivantes :
  - [Loi sur les produits agricoles au Canada](#)<sup>xvii</sup>
  - [Loi sur l'emballage et l'étiquetage des produits de consommation](#)<sup>xviii</sup> (en ce qui concerne les aliments)
  - [Loi sur l'inspection du poisson](#)<sup>xix</sup>
  - [Loi sur l'inspection des viandes](#)<sup>xx</sup>

##### Protection des végétaux et santé des animaux

- [Loi sur la croissance dans le secteur agricole](#)<sup>xxi</sup> (sauf le paragraphe 53(1))

##### Protection des végétaux

- [Loi sur les engrais](#)<sup>xxii</sup>
- [Loi sur la protection des obtentions végétales](#)<sup>xxiii</sup>
- [Loi sur la protection des végétaux](#)<sup>xxiv</sup>
- [Loi sur les semences](#)<sup>xxv</sup>

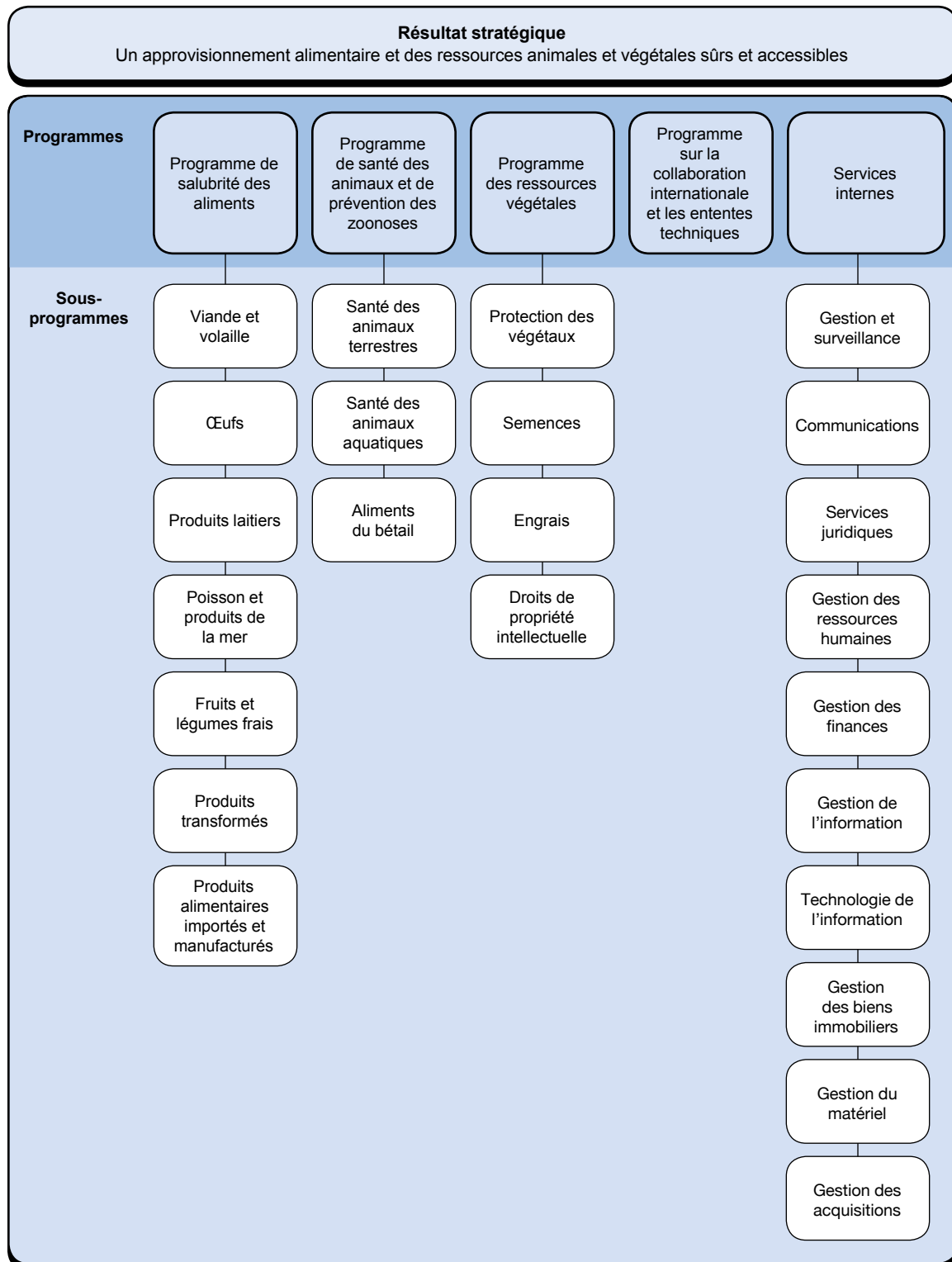
##### Santé des animaux

- [Loi sur la santé des animaux](#)<sup>xxvi</sup>
- [Loi relative aux aliments du bétail](#)<sup>xxvii</sup>

**Année d'incorporation ou de création :** 1997

## Cadre de présentation des rapports

Le résultat stratégique et l'architecture d'alignement des programmes de l'ACIA pour 2017-2018 sont présentés ci-dessous.



## Renseignements connexes sur les programmes de niveau inférieur

L'information à l'appui des résultats et des ressources humaines et financières liée aux programmes de niveau inférieur de l'ACIA est disponible dans l'[InfoBase du SCT](#)<sup>vi</sup> et sur le [site web de l'Agence canadienne d'inspection des aliments](#)<sup>vii</sup>.

## Tableaux de renseignements supplémentaires

Les tableaux de renseignements supplémentaires qui suivent sont disponibles dans le [site Web de l'ACIA](#)<sup>vii</sup> :

- Audits et évaluations internes;
- Frais d'utilisation, redevances réglementaires et frais externes;
- Initiatives horizontales;
- Rapport d'étape sur les projets visés par une approbation spéciale du Conseil du Trésor;
- Renseignements sur les programmes de paiements de transfert de 5 millions de dollars ou plus;
- Réponse aux comités parlementaires et aux audits externes;
- Stratégie ministérielle de développement durable.

## Dépenses fiscales fédérales

Il est possible de recourir au régime fiscal pour atteindre des objectifs de la politique publique en appliquant des mesures spéciales, comme de faibles taux d'impôt, des exemptions, des déductions, des reports et des crédits. Le ministère des Finances Canada publie chaque année des estimations et des projections du coût de ces mesures dans le [Rapport sur les dépenses fiscales fédérales](#)<sup>xxviii</sup>. Ce rapport donne aussi des renseignements généraux détaillés sur les dépenses fiscales, y compris les descriptions, les objectifs, les renseignements historiques et les renvois aux programmes des dépenses fédérales connexes. Les mesures fiscales présentées dans ce rapport relèvent du ministre des Finances.

## Coordonnées de l'organisation

**Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA)**<sup>xxix</sup>

1400, chemin Merivale  
Ottawa (Ontario) K1A 0Y9  
Canada

Numéros de téléphone : 1 800-442-2342 et 1 613-773-2342

Numéro de téléimprimeur : 1 800-465-7735

## Annexe : définitions

### **architecture d’alignement des programmes (Program Alignment Architecture)**

Répertoire structuré de tous les programmes d’un ministère ou organisme qui décrit les liens hiérarchiques entre les programmes et les liens aux résultats stratégiques auxquels ils contribuent.

### **cadre ministériel des résultats (Departmental Results Framework)**

Comprend les responsabilités essentielles, les résultats ministériels et les indicateurs de résultat ministériel.

### **cible (target)**

Niveau mesurable du rendement ou du succès qu’une organisation, un programme ou une initiative prévoit atteindre dans un délai précis. Une cible peut être quantitative ou qualitative.

### **crédit (appropriation)**

Autorisation donnée par le Parlement d’effectuer des paiements sur le Trésor.

### **dépenses budgétaires (budgetary expenditures)**

Dépenses de fonctionnement et en capital; paiements de transfert à d’autres ordres de gouvernement, à des organisations ou à des particuliers; et paiements à des sociétés d’État.

### **dépenses législatives (statutory expenditures)**

Dépenses approuvées par le Parlement à la suite de l’adoption d’une loi autre qu’une loi de crédits. La loi précise les fins auxquelles peuvent servir les dépenses et les conditions dans lesquelles elles peuvent être effectuées.

### **dépenses non budgétaires (non-budgetary expenditures)**

Recettes et décaissements nets au titre de prêts, de placements et d’avances, qui modifient la composition des actifs financiers du gouvernement du Canada.

### **dépenses prévues (planned spending)**

En ce qui a trait aux Plans ministériels et aux Rapports sur les résultats ministériels, les dépenses prévues s’entendent des montants approuvés par le Conseil du Trésor au plus tard le 1<sup>er</sup> février. Elles peuvent donc comprendre des montants qui s’ajoutent aux dépenses prévues indiquées dans le budget principal des dépenses.

Un ministère est censé être au courant des autorisations qu’il a demandées et obtenues. La détermination des dépenses prévues relève du ministère, et ce dernier doit être en mesure de justifier les dépenses et les augmentations présentées dans son Plan ministériel et son Rapport sur les résultats ministériels.

**dépenses votées (voted expenditures)**

Dépenses approuvées annuellement par le Parlement dans le cadre d'une loi de crédits. Le libellé de chaque crédit énonce les conditions selon lesquelles les dépenses peuvent être effectuées.

**équivalent temps plein (full-time equivalent)**

Mesure utilisée pour représenter une année-personne complète d'un employé dans le budget ministériel. Les équivalents temps plein sont calculés par un rapport entre les heures de travail assignées et les heures de travail prévues. Les heures normales sont établies dans les conventions collectives.

**évaluation (evaluation) :**

Au sein du gouvernement du Canada, collecte et analyse systématiques et neutres de données probantes en vue d'évaluer le bien-fondé, le mérite ou la valeur. L'évaluation guide la prise de décisions, les améliorations, l'innovation et la reddition de comptes. Elle porte habituellement sur les programmes, les politiques et les priorités et examine des questions se rapportant à la pertinence, à l'efficacité et à l'efficience. Toutefois, selon les besoins de l'utilisateur, l'évaluation peut aussi examiner d'autres unités, thèmes et enjeux, notamment des solutions de rechange aux interventions existantes. L'évaluation utilise généralement des méthodes de recherche des sciences sociales.

**indicateur de rendement (performance indicator)**

Moyen qualitatif ou quantitatif de mesurer un extrant ou un résultat en vue de déterminer le rendement d'une organisation, d'un programme, d'une politique ou d'une initiative par rapport aux résultats attendus.

**indicateur de résultat ministériel (Departmental Result Indicator)**

Facteur ou variable qui présente une façon valide et fiable de mesurer ou de décrire les progrès réalisés par rapport à un résultat ministériel.

**initiative horizontale (horizontal initiatives)**

Initiative dans le cadre de laquelle au moins deux organisations fédérales, par l'intermédiaire d'une entente de financement approuvée, s'efforcent d'atteindre des résultats communs définis, et qui a été désignée (par exemple, par le Cabinet ou par un organisme central, entre autres) comme une initiative horizontale aux fins de gestion et de présentation de rapports.

**plan (plans)**

Exposé des choix stratégiques qui montre comment une organisation entend réaliser ses priorités et obtenir les résultats connexes. De façon générale, un plan explique la logique qui sous-tend les stratégies retenues et tend à mettre l'accent sur des mesures qui se traduisent par des résultats attendus.



### **Plan ministériel (Departmental Plan)**

Fournit les renseignements sur les plans et le rendement attendu des ministères appropriés au cours d'une période de trois ans. Les Plans ministériels sont présentés au Parlement au printemps.

### **priorité (priorities)**

Plan ou projet qu'une organisation a choisi de cibler et dont elle rendra compte au cours de la période de planification. Il s'agit de ce qui importe le plus ou qui doit être fait en premier pour appuyer la réalisation du ou des résultats stratégiques souhaités.

### **priorités pangouvernementales (government-wide priorities)**

Aux fins du Rapport sur les résultats ministériels 2016-2017, les priorités pangouvernementales sont des thèmes de haut niveau qui présentent le programme du gouvernement issu du discours du Trône de 2015, notamment : la croissance de la classe moyenne, un gouvernement ouvert et transparent, un environnement sain et une économie forte, la diversité en tant que force du Canada, ainsi que la sécurité et les possibilités).

### **production de rapports sur le rendement (performance reporting)**

Processus de communication d'information sur le rendement fondée sur des éléments probants. La production de rapports sur le rendement appuie la prise de décisions, la responsabilisation et la transparence.

### **programme (program)**

Groupe d'intrants constitué de ressources et d'activités connexes qui est géré pour répondre à des besoins précis et pour obtenir les résultats visés, et qui est traité comme une unité budgétaire.

### **programme temporaire (sunset program)**

Programme ayant une durée fixe et dont le financement et l'autorisation politique ne sont pas permanents. Lorsqu'un tel programme arrive à échéance, une décision doit être prise quant à son maintien. Dans le cas d'un renouvellement, la décision précise la portée, le niveau de financement et la durée.

### **Rapport sur les résultats ministériels (Departmental Results Report)**

Présente de l'information sur les réalisations réelles par rapport aux plans, aux priorités et aux résultats attendus énoncés dans le Plan ministériel correspondant.

### **rendement (performance)**

Utilisation qu'une organisation a faite de ses ressources en vue d'atteindre ses résultats, mesure dans laquelle ces résultats se comparent à ceux que l'organisation souhaitait atteindre, et mesure dans laquelle les leçons apprises ont été cernées.

**responsabilité essentielle (Core Responsibility)**

Fonction ou rôle permanent exercé par un ministère. Les intentions du ministère concernant une responsabilité essentielle se traduisent par un ou plusieurs résultats ministériels auxquels le ministère cherche à contribuer ou sur lesquels il veut avoir une influence.

**résultat (results)**

Conséquence externe attribuable en partie aux activités d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative. Les résultats ne relèvent pas d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative unique, mais ils s'inscrivent dans la sphère d'influence de l'organisation.

**résultat ministériel (Departmental Result)**

Changements sur lesquels les ministères veulent exercer une influence. Ils devraient subir l'influence des résultats des programmes, mais ils échappent généralement au contrôle direct des ministères.

**résultat stratégique (Strategic Outcome)**

Avantage durable et à long terme pour les Canadiens qui est rattaché au mandat, à la vision et aux fonctions de base d'une organisation.

**Structure de la gestion, des ressources et des résultats (Management, Resources and Results Structure)**

Cadre exhaustif comprenant l'inventaire des programmes, des ressources, des résultats, des indicateurs de rendement et de l'information de gouvernance d'une organisation. Les programmes et les résultats sont présentés d'après le lien hiérarchique qui les unit, et les résultats stratégiques auxquels ils contribuent. La Structure de la gestion, des ressources et des résultats découle de l'architecture d'alignement des programmes.

## Notes en fin d'ouvrage

- i Chaîne YouTube, <https://www.youtube.com/channel/UCP36FKXgcCspS6bi-USKC5A>
- ii Page Web de « Mon ACIA », <http://www.inspection.gc.ca/au-sujet-de-l-acia/mon-acia/fra/1482204298243/1482204318353>
- iii Page Web « Demandez à l'ACIA », <http://www.inspection.gc.ca/orientation-pour-l-industrie/demandez-a-l-acia/fra/1466573216927/1466573290851>
- iv Rapport ministériel sur le rendement 2014-2015, <http://www.inspection.gc.ca/au-sujet-de-l-acia/responsabilisation/rapports-au-parlement/plan-d-entreprise-2014-2015/fra/1442253072937/1442253073921>
- v Rapport ministériel sur le rendement 2015-2016, <http://www.inspection.gc.ca/au-sujet-de-l-acia/responsabilisation/rapports-au-parlement/plan-d-entreprise-2015-2016/fra/1472053055708/1472053099163>
- vi InfoBase du SCT, <https://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html#start>
- vii Site Web de l'ACIA, <http://www.inspection.gc.ca>
- viii Systeme canadien de surveillance de la sante animale, <https://www.cahss.ca>
- ix Objectif 2020 sur YouTube, <https://www.youtube.com/watch?v=sbYstqFCUOQ>
- x Comptes publics du Canada 2017, <http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/recgen/cpc-pac/index-fra.html>
- xi Cadre pangouvernemental, [https://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html#tag-nav/~\(current\\_branch~'GOCO~sort\\_key~'name~sort\\_direction~'asc~open\\_nodes~\(tag\\_SA0001~'tag\\_SA9999~'tag\\_SA0002~'tag\\_SA0003~'tag\\_SA0004~'tag\\_SA0005\)\)](https://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html#tag-nav/~(current_branch~'GOCO~sort_key~'name~sort_direction~'asc~open_nodes~(tag_SA0001~'tag_SA9999~'tag_SA0002~'tag_SA0003~'tag_SA0004~'tag_SA0005)))
- xii États financiers de l'ACIA, <http://www.inspection.gc.ca/au-sujet-de-l-acia/responsabilisation/rapports-au-parlement/rapports-financiers/2017-2018/fra/1488397935350/1488397997093>
- xxiii Loi sur l'Agence canadienne d'inspection des aliments, <http://www.inspection.gc.ca/au-sujet-de-l-acia/responsabilisation/rapports-au-parlement/plan-d-entreprise-2015-2016/fra/1472053055708/1472053099163?chap=3#enb2>
- xiv Loi sur les sanctions administratives pécuniaires en matière d'agriculture et d'agroalimentaire, <http://www.inspection.gc.ca/au-sujet-de-l-acia/responsabilisation/rapports-au-parlement/plan-d-entreprise-2015-2016/fra/1472053055708/1472053099163?chap=3#enb3>
- xv Loi sur les aliments et drogues, <http://www.inspection.gc.ca/au-sujet-de-l-acia/responsabilisation/rapports-au-parlement/plan-d-entreprise-2015-2016/fra/1472053055708/1472053099163?chap=3#enb4>
- xvi Loi sur la salubrité des aliments au Canada, <http://www.inspection.gc.ca/au-sujet-de-l-acia/responsabilisation/rapports-au-parlement/plan-d-entreprise-2015-2016/fra/1472053055708/1472053099163?chap=3#enb5>
- xvii Loi sur l'emballage et l'étiquetage des produits de consommation, <http://www.inspection.gc.ca/au-sujet-de-l-acia/responsabilisation/rapports-au-parlement/plan-d-entreprise-2015-2016/fra/1472053055708/1472053099163?chap=3#enb6>
- xviii Loi sur l'emballage et l'étiquetage des produits de consommation, <http://www.inspection.gc.ca/au-sujet-de-l-acia/responsabilisation/rapports-au-parlement/plan-d-entreprise-2015-2016/fra/1472053055708/1472053099163?chap=3#enb7>
- xix Loi sur l'inspection du poisson, <http://www.inspection.gc.ca/au-sujet-de-l-acia/responsabilisation/rapports-au-parlement/plan-d-entreprise-2015-2016/fra/1472053055708/1472053099163?chap=3#enb8>

- xx Loi sur l'inspection des viandes, <http://www.inspection.gc.ca/francais/reg/jredirect2.shtml?meaviaa>
- xxi Loi sur la croissance dans le secteur agricole, <http://www.inspection.gc.ca/francais/reg/jredirect2.shtml?cappac>
- xxii Loi sur les engrais, <http://www.inspection.gc.ca/francais/reg/jredirect2.shtml?ferenga>
- xxiii Loi sur la protection des obtentions végétales, <http://www.inspection.gc.ca/francais/reg/jredirect2.shtml?pbrpova>
- xxiv Loi sur la protection des végétaux, <http://www.inspection.gc.ca/francais/reg/jredirect2.shtml?plavega>
- xxv Loi sur les semences, <http://www.inspection.gc.ca/francais/reg/jredirect2.shtml?seesema>
- xxvi Loi sur la santé des animaux, <http://www.inspection.gc.ca/francais/reg/jredirect2.shtml?heasana>
- xxvii Loi relative aux aliments du bétail, <http://www.inspection.gc.ca/francais/reg/jredirect2.shtml?feebeta>
- xxviii Rapport sur les dépenses fiscales fédérales, <http://www.fin.gc.ca/purl/taxexp-fra.asp>
- xxix ACIA Contactez-nous, <http://www.inspection.gc.ca/au-sujet-de-l-acia/contactez-nous/fra/1299860523723/1299860643049>